

DE2024-011 : Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)
Annexe

RAPPORT PRÉSENTÉ AU DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

HOTEL DE VILLE

12, QUAI JEAN JAURES – 29770 AUDIERNE
COURRIEL : accueil.audierne@audierne.bzh
TEL : 02 98 70 08 47 www.audierne.fr

MAIRIE ANNEXE

3, RUE SURCOUF - ESQUIBIEN - 29770 AUDIERNE
COURRIEL : accueil.esquibien@audierne.bzh
TEL : 02 98 70 02.76

SOMMAIRE

INTRODUCTION : CONTEXTE JURIDIQUE DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES	3
PARTIE 1 : LE CONTEXTE DE PREPARATION BUDGETAIRE	4
I. LA LOI DE FINANCES POUR 2024	4
II. L'IMPACT DU CONTEXTE FINANCIER INTERNATIONAL ET NATIONAL SUR LES BUDGETS DU BLOC COMMUNAL	6
PARTIE 2 : ANALYSE RETROSPECTIVE	9
I. BUDGET PRINCIPAL	10
C. SYNTHESE : L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE (ENCOURS DE LA DETTE)	24
II. BUDGET ASSAINISSEMENT	25
III. BUDGET ANNEXE DU PORT D'ESQUIBIEN	29
D. SYNTHESE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 : LA SECTION DE FONCTIONNEMENT – RESULTATS PREVISIONNELS	34
E. SYNTHESE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 : LA SECTION DE FONCTIONNEMENT – RESULTATS PREVISIONNELS A AFFECTER	35
PARTIE 3 : GRANDES ORIENTATIONS DE LA COMMUNE POUR 2024	37
I. FONCTIONNEMENT	40
II. INVESTISSEMENT	41
PARTIE 4 : CONCLUSION	49
PARTIE 5 : ANNEXES	50

Préambule : les éléments mentionnés dans le présent document sont basés sur les données connues à la date de sa présentation (notamment les pré-comptes administratifs). Il expose la rétrospective 2023 et les perspectives 2024. Les éléments peuvent évoluer jusqu'à présentation des comptes de gestion et comptes administratifs définitifs.

INTRODUCTION : CONTEXTE JURIDIQUE DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Article L.2312-1 CGCT

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Article D.2312-3 CGCT

A. – Le rapport prévu à l'article L.2312-1 comporte les informations suivantes :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissements comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 est transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen. »

PARTIE 1 : LE CONTEXTE DE PREPARATION BUDGETAIRE

I. LA LOI DE FINANCES POUR 2024

1. Les hypothèses d'élaboration

La loi de finances pour 2024 est basée sur les hypothèses suivantes :

- Une croissance à 1,4 % en 2024 (1% en 2023) ;
- Une inflation à 2,6 % (4,9% en 2023 avec une estimation initiale à 4,3%) ;
 - o A noter que cette prévision est jugée optimiste par le Haut Conseil des Finances Publiques et le consensus des économistes.
- Un déficit public prévisionnel à -4,4% en 2024 (-4,9% en 2023 et une cible à -2,7 % en 2027)

2. Les concours financiers de l'Etat

- Augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de 320 millions d'euros (comme en 2023) : ne compense toujours pas celle de l'inflation et est jugée insuffisante par les associations d'Elus pour préserver l'investissement local.
- Mesure spécifique de « non baisse » de la DGF pour les communes nouvelles créées avant le 2 janvier 2023, sur la base des montants perçus au terme de la période d'application du pacte de stabilité.
- Augmentation de la dotation pour les titres sécurisés fixée à 100 millions d'euros.

3. Le soutien à l'investissement local

Diverses mesures sont mises en place pour maintenir l'investissement par les collectivités locales :

- 2 milliards d'euros pour la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) / DETR (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux) / DSID (Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements) / FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire)
- 2,5 milliards d'euros pour le fonds vert : (+500K€ par rapport à l'année dernière), dont 250 millions d'euros fléchés pour l'élaboration et la mise en œuvre des PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial).
- 7 milliards d'euros pour le FCTVA (les dépenses d'aménagement de terrains seront éligibles)
- Renforcement de l'objectif chiffré de verdissement des dotations de soutien à l'investissement local (DSIL) :
 - o De 25% à 30% pour la DSIL ;
 - o A 20% pour la DETR ;

- Par ailleurs, les Préfets doivent tenir compte du caractère écologique des projets portés par les collectivités pour fixer leurs taux de subventionnement.
- Répartition dérogatoire du FPIC (Fonds de péréquation intercommunal et communal) : la Loi de Finances 2024 assouplit les règles de procédure permettant de déroger à la répartition de droit commun du FPIC. Elle prévoit que les délibérations prises produiront leurs effets de manière pluriannuelle tant qu'elles ne sont pas rapportées ou modifiées. Malgré l'évolution d'une année sur l'autre du montant total du prélèvement ou de l'attribution d'un ensemble intercommunal, les quotes-parts respectives de chaque commune et de l'EPCI dans ce total demeureront fixes d'une année sur l'autre.

La démarche de « budgétisation verte » sera rendue obligatoire pour les collectivités et groupements de plus de 3 500 habitants.

Le budget vert présente l'impact environnemental des dépenses de la collectivité à partir d'une démarche de cotation : identification des démarches qui contribuent négativement ou positivement à tout ou partie des objectifs de transition écologique.

Quelques précisions :

- Dans un 1^{er} temps, seules les dépenses d'investissement seront évaluées ;
- L'annexe devra figurer au compte administratif 2024 (un décret d'application sera discuté au début de l'année 2024 en concertation avec les associations d'Elus) ;
- La méthodologie employée devra être proche de celle d'I4CE (Institut de l'Economie pour le Climat)

Des précisions sont attendues sur ce point.

La loi de finances 2024 prévoit aussi la possibilité, pour les collectivités de plus de 3 500 habitants, d'identifier et d'isoler la part de leur endettement consacré à financer des investissements concourant à la transition écologique.

4. L'actualité fiscale

Pour les communes, lorsque le taux de THRS (Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires) est inférieur à 75% de la moyenne constatée pour cette taxe l'année précédente dans l'ensemble des communes du département, il peut faire l'objet d'une majoration dans cette limite, sans que l'augmentation du taux soit supérieure à 5% de cette moyenne.

Conséquence de la réforme sur les logements vacants :

Les communes et EPCI ayant institué la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV), ce qui est le cas à Audierne, et qui se retrouvent situés en zone tendue du fait de la réforme, vont subir une perte sèche. Un article de la Loi de Finances 2024 prévoit de compenser la perte de THLV pour ces communes (montant de compensation égal au produit de THLV perçu en 2023 par la commune).

II. L'IMPACT DU CONTEXTE FINANCIER INTERNATIONAL ET NATIONAL SUR LES BUDGETS DU BLOC COMMUNAL

1. Un objectif de redressement des comptes publics mais une contribution des collectivités selon des modalités à préciser

Du fait de sa proximité géographique avec l'Ukraine et de sa dépendance aux hydrocarbures russes, l'Europe est la région la plus impactée par le conflit en Ukraine.

De manière plus générale, les interventions de l'Etat auprès des acteurs économiques pour atténuer les chocs successifs depuis 2020 (COVID, prix de l'énergie) et une politique structurelle de réduction des impôts ont creusé la dette et les déficits publics, au-delà des normes européennes (3% du PIB pour le déficit et 60% du PIB au plus pour la dette publique).

En 2023, le déficit public a atteint 4,9% du PIB, celui-ci étant principalement imputable à l'Etat. La dette publique représentait + de 110% du PIB ; moins de 10% de cette dette dépend des collectivités (9,3%).

L'Etat s'est fixé pour objectif le retour à des comptes publics normalisés. Le déficit reviendrait sous la barre des 3% du PIB et le ratio de dette publique devrait s'améliorer à 108,3 %.

A ce stade, l'Etat ne prévoit aucune sanction en cas de non-respect de ces objectifs. Les collectivités seront associées à la maîtrise des dépenses publiques au sein d'un Haut Conseil des Dépenses Publiques Locales instauré en septembre dernier. Cette instance réunit des membres du Gouvernement, de la Cour des Comptes, des Assemblées ainsi que des représentants des collectivités locales.

Le tableau ci-dessous synthétise les principaux indicateurs clés du contexte économique national et les modalités de contribution des collectivités à la réduction du déficit public :

	2024	2025	2026	2027
Prévisions de croissance	+1,4%	+1,7%	+1,7%	+1,7%
Taux d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement en valeur (article 16 LPFP 2023-2027)	2,5	1,6	1,3	1,3
Indice des prix à la consommation (hors tabac)	+2,5%	+2%	+1,75%	+1,75%
Taux d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement en volume	- 0,5	- 0,5	- 0,5	-0,5

La maîtrise de la dépense publique reste prioritaire selon le gouvernement. Bruno Le Maire souligne que « *le gouvernement doit répondre à un triple défi : la crise inflationniste la plus grave depuis les années 1970, l'impératif catégorique de désendetter le pays, la nécessité d'investir dans les missions régaliennes, l'écologie et l'éducation* ».

Jugeant durable la hausse de l'inflation, la Banque Centrale Européenne (BCE) a débuté la remontée de ces taux depuis fin 2022 et a, pour la 10ème fois, augmenté son taux de 0.25 point en septembre 2023 pour le porter à 4%, le plus haut niveau atteint depuis 10 ans. La BCE considère que « *ses taux d'intérêt ont atteint des niveaux qui, s'ils sont maintenus suffisamment longtemps, vont apporter une contribution substantielle à ramener l'inflation rapidement à l'objectif* ». On peut donc penser que la BCE entre dans une nouvelle phase de stabilisation des taux d'intérêts, mais à un niveau relativement élevé, puisque le taux de 4%, taux de dépôt qui fait référence, devrait être maintenu à minima jusqu'au deuxième semestre 2024.

Si le gouvernement table dans le projet de loi de finances pour 2024 sur une croissance de +1.4%, la banque de France s'attend à un scénario plus pessimiste. Selon elle, une phase de reprise s'amorcerait en 2024 et s'accentuerait en 2025, avec des rythmes de croissance moyenne annuelle de +1% en 2024 et de +1.5% en 2025. La consommation des ménages gagnerait en dynamisme sous l'effet du repli de l'inflation.

L'année 2024 devra être celle de la baisse du déficit public pour s'inscrire dans la trajectoire de retour sous les 3% en 2027.

Pour atteindre l'objectif, l'Etat engagera des économies à hauteur de 16 Md€, notamment grâce à la fin des dispositifs exceptionnels mis en place durant la crise énergétique. Le gouvernement mise également sur la réduction des aides aux entreprises ainsi que sur sa politique de l'emploi à travers la réduction du nombre de contrats aidés et la réforme de l'assurance chômage.

L'économie française devrait pouvoir sortir progressivement de l'inflation sans récession, même si le ralentissement économique reste marqué.

2. L'impact du contexte international et national sur la capacité d'investissement des collectivités

Sous l'effet de ce contexte national et des décisions gouvernementales déjà prises, les collectivités territoriales devraient connaître en 2024 un « effet ciseaux » impactant leur capacité d'autofinancement.

Ce phénomène est déjà constaté en 2023. En effet, leurs dépenses de fonctionnement augmentent sous le poids des charges à caractère général (achats, contrats de prestations de services...) très fortement touchées par la hausse des prix, et des frais de personnel, impactées notamment par la revalorisation du point d'indice.

Or, la progression des recettes serait dans l'ensemble insuffisante pour maintenir un niveau d'épargne équivalent à celui de 2022. Car le dynamisme des recettes fiscales assises sur les valeurs locatives, revalorisées de 7,1%, serait contrebalancé par la forte baisse (autour de -20%) des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) en lien avec la dégradation du marché de l'immobilier, et le ralentissement de la dynamique de la TVA, après une année 2022 exceptionnelle.

Résultat, leur épargne brute devrait diminuer de 9% sur 2023 : les départements subiraient une chute impressionnante de leur épargne brute de plus de 30% (victimes de la forte baisse des DMTO), les communes verraient la leur baisser de manière relativement contenue (-2,6% après s'être maintenue l'an passé), tout comme les Régions (-1,7%). A l'opposé, les intercommunalités verraient leur autofinancement légèrement progresser de 0,3%.

En 2024, les communes ne bénéficieront plus du dynamisme constaté en 2023 sur la taxe foncière sur les propriétés bâties, principal impôt communal (59% des recettes fiscales). Les DMTO devraient continuer à diminuer, impactés par la crise immobilière.

En parallèle, la forte hausse des prix actuelle devrait s'étaler sur toute l'année 2024 même si les économistes et le gouvernement tablent sur un ralentissement de l'inflation, laquelle devrait passer sous le seuil des 2% au cours de l'année 2025.

Les dépenses de personnel devraient elles aussi progresser en 2024 du fait des mesures décidées au plan national. Ainsi, au 1^{er} janvier 2024, tous les agents de la fonction publique se verront attribuer 5 points d'indice supplémentaires, soit environ 25€ de plus par mois par agent. Le taux de la cotisation pour la Caisse Nationale de Retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) sera réévalué d'un point.

Un autre point d'attention concernant les collectivités locales portera également sur la gestion du risque et l'impact sur les assurances. En effet, la multiplication des phénomènes climatiques extrêmes tout comme la dégradation volontaire des biens des collectivités ont un coût élevé. Le montant des dommages provoqués par les émeutes urbaines de l'été 2023 s'élève ainsi à 200 millions d'euros (M€) pour les quelques 500 collectivités concernées, selon le communiqué de presse du gouvernement du 25 octobre 2023. Ces risques fragilisent le modèle économique des contrats d'assurance.

Certaines collectivités n'ont pas réussi à s'assurer dans le cadre du renouvellement de leur marché ou bien les seules assurances ayant répondu à leur consultation leur impose une cotisation extrêmement élevée.

Une mission sur l'assurabilité des collectivités territoriales a été confiée par le gouvernement à Alain Chrétien, maire de Vezoul et Jean-Yves Dagès, ancien président de la fédération nationale Groupama. Cette mission doit expertiser plusieurs mesures touchant : « la capacité de gestion et d'entretien des biens de la collectivité, les politiques de prévention et de réduction des risques mises en œuvre, la capacité de pilotage financier des risques, le droit applicable à la conclusion des contrats d'assurance, ou encore l'organisation du marché de l'assurance aux collectivités », en sus de l'extension, depuis le 1er octobre 2023, de la compétence du Médiateur de l'assurance aux différends entre assureurs et collectivités.

Dépenses en hausse, recettes peu dynamiques, la capacité d'autofinancement des collectivités sera, selon toute vraisemblance, à nouveau contrainte en 2024.

PARTIE 2 : ANALYSE RETROSPECTIVE

Préambule : Quelques éléments de langage commun

Lors de l'exécution budgétaire, la collectivité effectue des opérations « réelles » ou des opérations « d'ordre ».

Les opérations d'ordre budgétaires se caractérisent par le fait qu'elles concernent toujours à la fois une opération de dépense obligatoire et une opération de recette budgétaire pour un montant identique.

Les opérations réelles ont un impact direct sur la trésorerie de la collectivité ou de l'établissement, il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs.

A l'inverse les opérations d'ordre non budgétaires n'ont pas de conséquences sur la trésorerie de la collectivité ou de l'établissement ; il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent lieu ni à encaissements ni à décaissements.

I. BUDGET PRINCIPAL

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

(Dépenses réelles de fonctionnement et recettes réelles de fonctionnement)

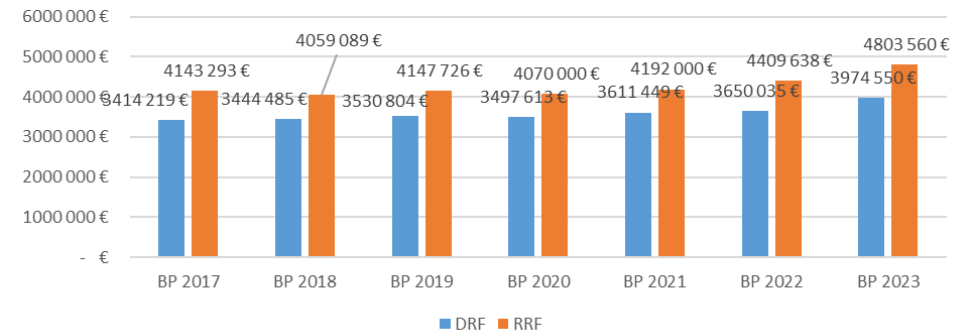
Budget prévisionnel :

Légende :

DRF : Dépenses réelles de fonctionnement
 RRF : Recettes réelles de fonctionnement
 BP : Budget Prévisionnel
 CA : Compte Administratif

	DRF	Variation N/N-1	RRF	Variation N/N-1
BP 2017	3 414 219 €		4 143 293 €	
BP 2018	3 444 485 €	1%	4 059 089 €	-2%
BP 2019	3 530 804 €	3%	4 147 726 €	2%
BP 2020	3 497 613 €	-1%	4 070 000 €	-2%
BP 2021	3 611 449 €	3%	4 192 000 €	3%
BP 2022	3 650 035 €	1%	4 409 638 €	5%
BP 2023	3 974 550 €	9%	4 803 560 €	9%

Budget de référence 2023 / RRF et DRF
 Budget Principal



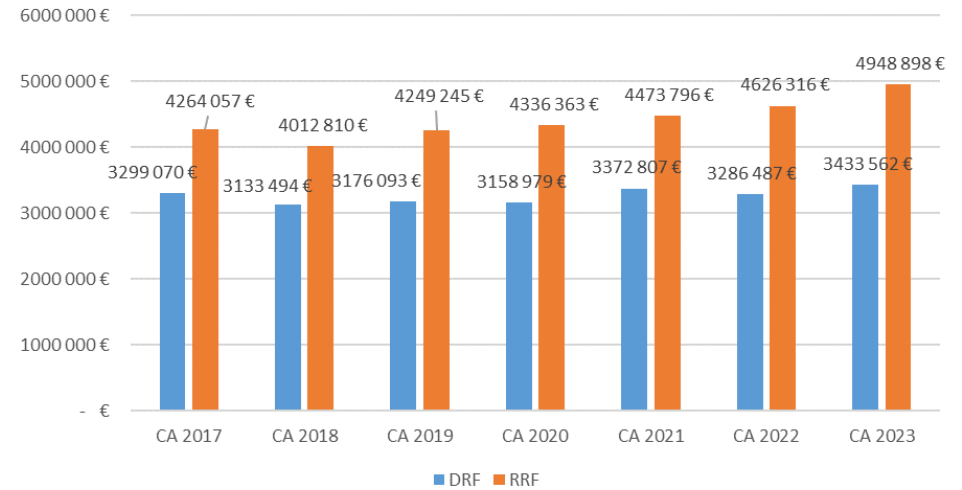
Éléments significatifs :

- Nouveauté BP recettes 2023 : pour la 1^{ère} année, prévision de report d'une partie de l'excédent 2022 (200 000 €) + prévision de travaux en régie pour 68 270 €
- Comme pour les années précédentes, pas de prise en compte des opérations d'ordre, à savoir :
 - DRF : virement section d'investissement (500 000 €) + dotations aux amortissements (380 000€) – cession d'immobilisations (45 647,08€)
 - RRF : travaux en régie (68 270 €)

Compte administratif :

Dépenses et recettes réelles de fonctionnement

Comparaison exécution 2023
 Budget Principal



	DRF	Variation N/N-1	RRF	Variation N / N-1
CA 2017	3 299 070 €		4 264 057 €	
CA 2018	3 133 494 €	-5%	4 012 810 €	-6%
CA 2019	3 176 093 €	1%	4 249 245 €	6%
CA 2020	3 158 979 €	-1%	4 336 363 €	2%
CA 2021	3 372 807 €	7%	4 473 796 €	3%
CA 2022	3 286 487 €	-3%	4 626 316 €	3%
CA 2023	3 433 562 €	4%	4 948 898 €	7%

Dépenses réelles de fonctionnement = Total dépenses fonctionnement – amortissements (357 273,62€) et les cessions d’immobilisations (45 647,08 €). A noter : virement section d’investissement prévu au budget mais non réalisé (500 000 €)

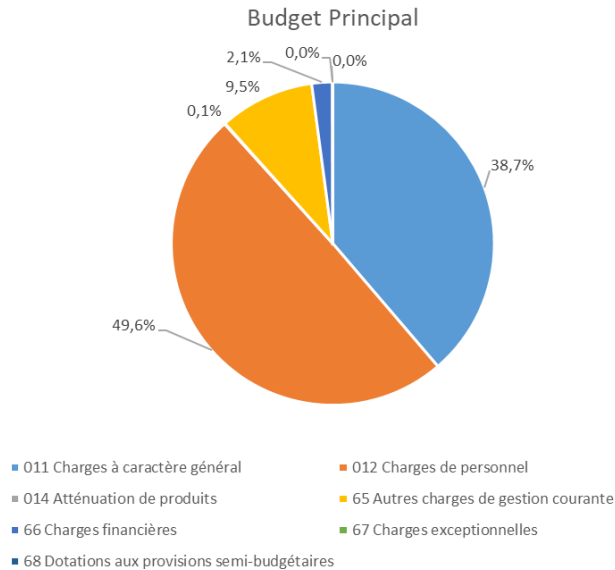
Recettes réelles de fonctionnement = Total recettes de fonctionnement – travaux en régie (22 670,38€) – Différence négative sur réalisation de transfert (39 947,08€) – excédent report résultat 2022 (200 000 €)

Compte administratif :

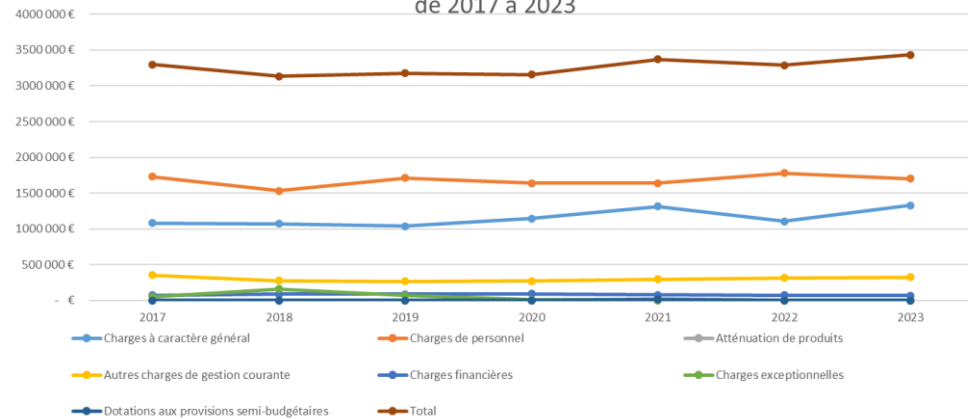
Répartition des dépenses réelles de fonctionnement de 2017 à 2023 :

Chapitre	Libellé	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	%	Variation
011	Charges à caractère général	1 080 138 €	1 071 855 €	1 037 691 €	1 144 804 €	1 315 847 €	1 108 489 €	1 329 691 €	38,7%	20%
012	Charges de personnel	1 729 956 €	1 534 776 €	1 712 626 €	1 641 181 €	1 640 251 €	1 778 809 €	1 701 869 €	49,6%	-4%
014	Atténuation de produits	- €	- €	- €	- €	19 927 €	7 878 €	2 371 €	0,1%	-70%
65	Autres charges de gestion courante	357 206 €	276 972 €	266 123 €	272 470 €	298 425 €	314 943 €	327 419 €	9,5%	4%
66	Charges financières	75 155 €	87 499 €	87 084 €	91 545 €	79 496 €	75 721 €	70 651 €	2,1%	-7%
67	Charges exceptionnelles	56 615 €	162 393 €	72 569 €	8 978 €	1 837 €	647 €	1 561 €	0,0%	141%
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	- €	- €	- €	- €	17 024 €	- €	- €	0,0%	#DIV/0!
	Total	3 299 070 €	3 133 494 €	3 176 093 €	3 158 979 €	3 372 807 €	3 286 487 €	3 433 562 €	100,0%	4%

Répartition des dépenses de fonctionnement 2023

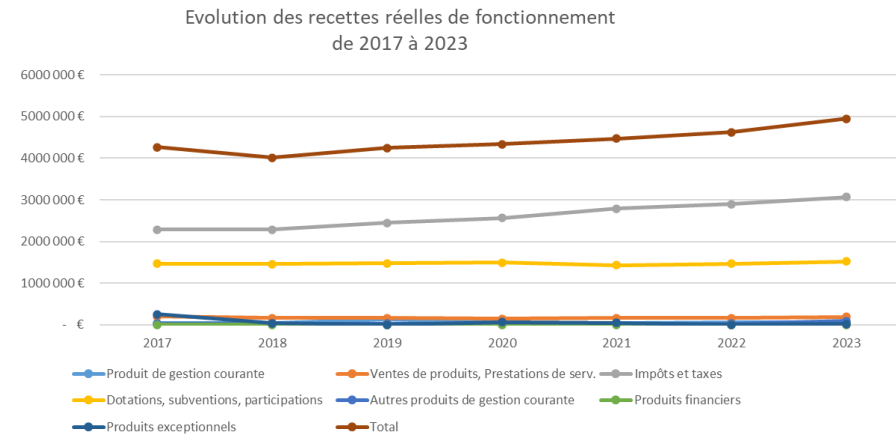
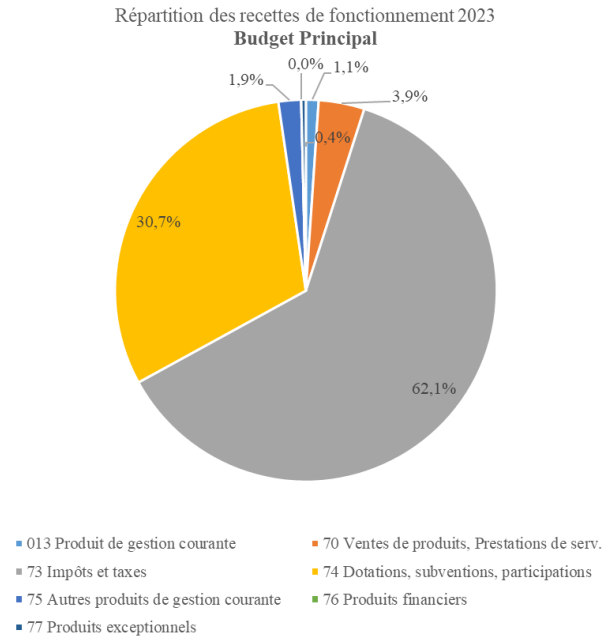


Evolution des dépenses réelles de fonctionnement de 2017 à 2023



Répartition des recettes réelles de fonctionnement de 2017 à 2023 :

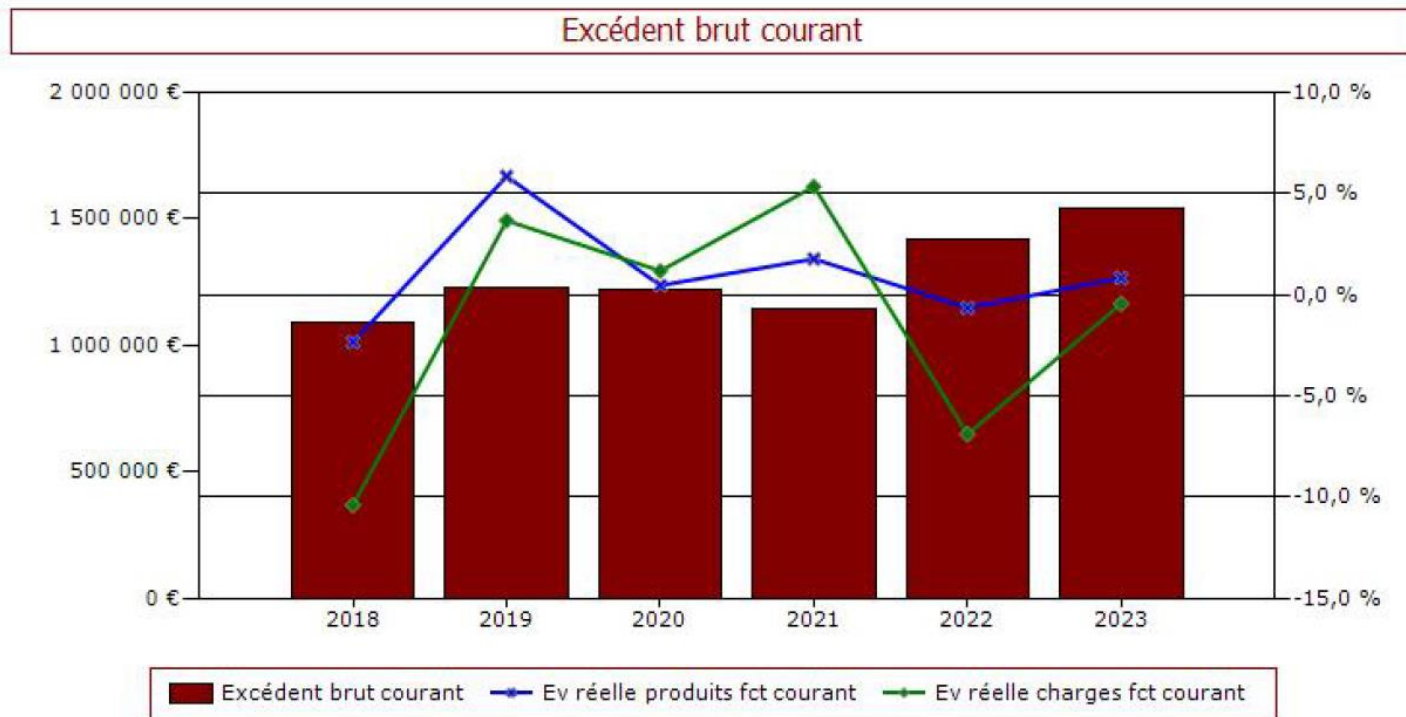
Chapitre	Libellé	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	%	Variation
013	Produit de gestion courante	35 763 €	41 405 €	131 154 €	56 227 €	47 964 €	63 624 €	53 157 €	1,1%	-16%
70	Ventes de produits, Prestations de serv.	196 389 €	163 611 €	166 454 €	140 870 €	158 959 €	165 421 €	192 154 €	3,9%	16%
73	Impôts et taxes	2 286 030 €	2 290 197 €	2 449 908 €	2 563 486 €	2 787 362 €	2 901 632 €	3 071 637 €	62,1%	6%
74	Dotations, subventions, participations	1 463 834 €	1 456 892 €	1 472 661 €	1 494 841 €	1 427 033 €	1 469 641 €	1 517 666 €	30,7%	3%
75	Autres produits de gestion courante	24 987 €	24 153 €	27 141 €	20 479 €	5 992 €	25 976 €	95 105 €	1,9%	266%
76	Produits financiers	771 €	8 €	614 €	5 €	12 €	7 €	- €	0,0%	-100%
77	Produits exceptionnels	256 284 €	36 545 €	1 314 €	60 455 €	46 475 €	15 €	19 180 €	0,4%	127767%
	Total	4 264 057 €	4 012 810 €	4 249 245 €	4 336 363 €	4 473 796 €	4 626 316 €	4 948 898 €	100,0%	7%



SECTION DE FONCTIONNEMENT - ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE 2023 :

L'excédent de fonctionnement 2023 prévisionnel est de : 1 173 033 €.

L'année 2023 est marquée par une nouvelle hausse de l'épargne de gestion, comme en atteste le graphique ci-dessous.



Les principaux éléments significatifs concernant les dépenses de fonctionnement portent sur :

- **Charges à caractère général :**

- Une hausse du prix des combustibles et carburants, néanmoins limitée par rapport aux prévisions initiales basées sur les estimations transmises par le SDEF :
 - Electricité : 290 000 € au BP initial (décision modificative de – 30 000 €) et 201 631,04€ en réalisé ;
 - Gaz : 215 000 € au BP pour le gaz (décision modificative de – 30 000 €) et 122 589,90€ en réalisé.

- cette pondération tient notamment au coût moins élevé que prévu et aux décisions prises en lien avec l'énergie : diminution des horaires d'éclairage, réorganisation de l'école Pierre Le Lec sur un étage, maîtrise des consommations énergétiques par les Elus et services (écogestes) ;
 - Augmentation des dépenses d'entretien de voirie, d'entretien de matériel roulant, des formations payantes suivies par les agents par rapport à 2022 ;
 - Réflexion sur un fleurissement différent : suppression d'une « séquence » de fleurissement courte (fleurissement automnal), sans impact sur la qualité de fleurissement global de la collectivité ;
 - La fin de différents contrats de location de matériel informatique, pour passer à des acquisitions ;
- **Dépenses de personnel :**
- Revalorisation indiciaire en année pleine de 3,5% (hausse courant 2022) et augmentation de valeur indiciaire de 1,5% en juillet 2023 (près de 13 000 € d'augmentation)
 - Maîtrise des dépenses de personnel en lien avec la poursuite des réorganisations de service : aménagement de l'école Pierre Le Lec sur un niveau, réorganisation en cas de départ, maîtrise des temps d'agents consacrés aux manifestations estivales ;

Mouvements de personnel intervenus en 2023 ou tout début 2024 :

- Recrutement ou prolongation de 9 agents contractuels :
 - recrutement direct : 3 agents au service technique et 3 agents au service scolaire périscolaire et entretien des locaux (renfort dans l'attente de réorganisation, remplacements maladie) ;
 - via le service intérim du Centre de Gestion du Finistère (3 agents au service administratif) ;
- 3 stagiairisations au 1^{er} janvier 2023 (titularisations au 1^{er} janvier 2024) ;
- Evolutions de carrière :
 - 1 nomination Rédacteur suite à promotion interne ;
 - 1 nomination Ingénieur suite réussite à l'examen professionnel et à promotion interne ;
 - 2 nominations Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe suite à réussite à examen professionnel.
- Prolongation des 2 disponibilités ;
- 1 départ en retraite en cours d'année 2023 ;
- Demi-poste de chargée de communication à mi-temps sur l'année complète (emploi partagé avec la Communauté de Communes Cap Sizun Pointe du Raz) ;
- Mission d'archiviste pendant 3 mois ;

Ci-dessous les réalisations 2023 en matière de ressources humaines :

- Evolution de l'organisation du service scolaire / périscolaire : optimisation du fonctionnement des services scolaires et périscolaires des 2 écoles en fonction des départs en retraite et en lien avec l'organisation de l'école Pierre Le Lec sur un niveau ;
- Mise en place du RIFSEEP part variable en lien avec la conduite des entretiens professionnels ;
- Mise en place d'un « groupe d'échanges interservices » (GEI) regroupant les encadrants de la collectivité et des agents représentant les différents services : ce GEI a pour rôle d'échanger sur le fonctionnement des différents services, avoir connaissance des contraintes de chacun, participer au travail sur les différents sujets, assurer un relais dans les questions / réponses avec les collègues (amont / aval des rencontres), faire remonter des questions aux Elus pour prise de décisions, faire remonter les sujets importants.
- Formalisation de différents thèmes et documents Ressources Humaines :
- les frais de déplacements des agents : mise en place du forfait mobilité durable (1^{er} versement début 2025), l'indemnité forfaitaire pour fonctions itinérantes (mise en œuvre opérationnel à compter du 1^{er} octobre 2023), le temps de travail, les autorisations spéciales d'absences ;
- Elaboration d'un règlement intérieur ;
- Protection Sociale Complémentaire et action sociale : définition de nouvelles modalités applicables à compter du 1er janvier 2024 ;
- Participation employeur prévoyance revalorisée de 6,88 € à 17€ mensuels par agent ;
- Adhésion au contrat groupe proposé par le CDG 29 pour une mutuelle, avec participation employeur de 20€ mensuels par agent. Les économies générées entre la mutuelle précédente d'un agent et celle proposée par le CDG peuvent aller jusqu'à 50€ d'économies mensuelles, soit 600€ annuels.
- L'élargissement du CNAS aux agents contractuels.
- La revalorisation des chèques cadeaux de fin d'année de 50 à 70€ pour chaque agent et des chèques cadeaux de 25€ par enfant jusqu'à 12 ans.
- Concrétisation du télétravail (1 jour par semaine maximum) ;
- La prise en compte des temps de travail des agents, tant pour les travaux réalisés en régie que pour le temps consacré à la gestion du Port d'Esquibien (inclue le temps des agents administratifs non comptabilisé jusqu'à présent) ;

L'année 2023 a également été marquée par :

- La finalisation de l'évolution et la sécurisation du système d'information : finalisation du remplacement du parc informatique, changement de serveur, réorganisation du système de classement informatique afin de définir une arborescence et un classement communs, contribuant ainsi au travail en commun de l'ensemble des agents ;
- La mise en œuvre d'une modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme ;
- La contribution des services communaux à de nombreuses animations, qu'elles soient organisées à l'initiative du tissu associatif local ou de la commune. Ces manifestations ont mobilisé du temps agent tant pour la préparation administrative et technique que pour la mise en œuvre lors du déroulement des animations (manutention et mise en place de matériel, installation / désinstallation électrique, etc).
- Le renouvellement et le développement des festivités de fin d'année avec pour cette année 2023 une nouvelle répartition du budget consacré à ce projet : réduction du budget alloué aux illuminations et développement des animations. La fréquentation a été très dense, notamment sur les temps forts programmés : mise en lumière, déambulation du Bagad et cercle de Beuzec-Cap-Sizun, et le feu d'artifice.
- Evolution des modalités de fonctionnement autour du Port d'Esquibien et des interactions avec la Région Bretagne : bilan de la convention et sollicitation d'une rencontre « bilan » avec la Région.
- La formalisation de procédures et documents de travail permettant d'optimiser le fonctionnement des services (ex : abécédaire de l'accueil, fiche chantier, etc)
- La réalisation d'opérations en lien avec le dispositif « Petites Villes de Demain » : Mon Centre Bourg a un Incroyable Commerce les 6 et 7 octobre, lancement d'une OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain) ;
- « Marathon du titre d'identité » le 23 juin 2023 : traitement de 180 dossiers sur une semaine (114 sur la journée du marathon) : satisfaction des administrés tant sur le plan administratif que de la convivialité
- Tempête CIARAN début novembre : mobilisation des services : dégagement des routes, accueil des administrés, organisation de repas, etc.

FOCUS SUR LE « MARATHON DU TITRE D'IDENTITE »

Afin de faire face aux pénuries de créneaux pour obtenir son titre d'identité, la commune, dans le cadre du « Contrat Urgence Titres – mairie engagée » signé avec la préfecture, a initié une journée « Marathon du titre d'identité » le vendredi 23 juin 2023 en ouvrant des créneaux jusqu'à 23h00 sur deux dispositifs de recueil au lieu d'un habituellement. Cet événement a été organisé sur l'initiative de l'équipe d'accueil.

Tout en traitant le sujet avec le sérieux nécessaire, la mairie a offert une ambiance festive et conviviale aux familles venues parfois de loin (Var, Yvelines...) ou aux tardifs : collations, jeux pour occuper les enfants durant la soirée, tombola et lots spéciaux pour les usagers participants...

L'objectif de traiter 160 demandes sur la semaine a été largement atteint et même dépassé avec le traitement de 180 dossiers, dont 114 sur la seule journée du 23 juin.

Cet événement et la mobilisation tout au long de l'année a permis à la commune de délivrer un nombre de titres largement plus conséquent que les années précédentes, avec 1 602 cartes nationales d'identité et 1 506 passeports, soit un total de 3 108 titres (2 464 en 2022).

FOCUS SUR LA TEMPETE CIARAN :

La tempête Ciaran tout début novembre a fortement mobilisé les Elus et services municipaux : dégagement des routes, constatations et réparations réalisables par les services, accueil des administrés (renseignements, recharges téléphones, convivialité), repas chauds, etc. Certains administrés restés sans électricité pendant 2 semaines ont pu être appuyés.

B. SECTION D'INVESTISSEMENT (CHIFFRES : PRE-COMPTES ADMINISTRATIF 2023)

Solde de l'exercice 2023, hors solde d'exécution positif reporté et hors restes à réaliser :

- Dépenses réelles d'investissement : 3 072 016,97 €
- Recettes réelles d'investissement : 1 295 761,01 €

Pas de prise en compte des opérations d'ordre, prise en compte du remboursement du capital d'emprunt.

En 2023, les dépenses d'investissement du Budget Principal ont concerné essentiellement :

OPERATION		MONTANT (TTC)	PRINCIPALES REALISATIONS
N°	Libellé		
117	Cinéma	670 356,41 €	Maîtrise d'œuvre, travaux réhabilitation et mise en conformité, parution aux journaux d'annonces légales, coordination SPS,
155	Acquisition matériel roulant	131 913,00 €	Véhicules pour les services techniques
157	Aménagement du centre ville	2 833,92 €	Relevé topographique et fourniture plan de zone des marchés de plein air, achat panneaux pour création zone bleue Quai Pelletan
160	Ecole Pierre Le Lec	75 802,64 €	Règlement de la chaudière remplacée en 2022, diagnostic amiante, matériel de cuisine (sauteuse)
162	Travaux d'aménagement du littoral	7 080,00 €	Maîtrise d'œuvre travaux falaise des Capucins
19	Travaux de voies et réseaux	442 884,45 €	Finalisation du marché de voirie 2020
195	Mât Fénoux	218 090,72 €	Maîtrise d'œuvre, travaux
201	Centre technique communal	23 791,08 €	Rénovation, aménagement du centre technique communal dans les locaux de l'ancienne caserne des pompiers
202	Cimetière de Kervreac'h	1 383,59 €	Tapis de protection d'engazonement pour déplacement PMR anti-dérapant et travaux d'engins mécaniques
209	Plaine sportive	3 360,00 €	Reprise des tendeurs sur les clôtures des courts numéro 1 et 2
211	Ancien collège St Joseph	60 231,35 €	Aménagement du local de l'antenne locale des Restaurants du Cœur (Maîtrise d'œuvre et travaux)
213	Matériel informatique	26 098,30 €	Changement du serveur, renouvellement de l'ensemble du parc d'ordinateurs
30	Acquisition de terrains	2 191,00 €	Acquisition d'une bande de 2m rue René Autret, d'une parcelle située Roz Stiry
4113	Plan local d'urbanisme (PLU)	28 665,00 €	Modification simplifiée n°1 du PLU, modification de droit commun n°1
4131	Enfouissement des réseaux	90 618,61 €	Différentes opérations d'enfouissement de réseaux
4142	Travaux bâtiments communaux	36 226,74 €	Bâtiments scolaire (étude de programmation des besoins), Ecole Esquibien (audit énergétique et réparation toiture), Salle polyvalente Esquibien (changement des stores), ALSH (changement chauffe-eau), Halles (pose chauffe-eau fromagerie)
4143	Signalétique générale	5 852,68 €	Achat de panneaux de rue, pour signalisation zone 30, pour signalisation marché et impasse de la Haie
4144	Liaisons douces	4 222,26 €	Maîtrise d'œuvre
4151	Théâtre Madec	8 137,25 €	Remplacement des stores, acquisition de 18 housses pour les assises
66	Acquisition de matériel et mobilier	60 605,85 €	Achat de potelets, d'un coupe bordure, d'un meuble de rangement et radiateurs pour école Esquibien, d'un sèche linge pour l'école Pierre Le Lec, de grilles d'expositions, de passages de câbles 5 canaux, de barrières avec remorque, d'une épareuse, d'un distributeur hydraulique pour épareuse, de planches de sauvetage pour SNSM, de bouées pour l'anse de Ste Evette, de défibrillateurs
67	Festivités de fin d'année	1 045,26 €	Acquisition de guirlandes lumineuses pour décoration sapins
70	Rue Marcelin Berthelot	319 952,59 €	Renforcement du mur de soutènement (maîtrise d'œuvre et travaux), maîtrise d'œuvre pour la 2ème tranche de travaux (voirie)

OPERATION	MONTANT (TTC)	PRINCIPALES REALISATIONS
OPERATIONS FINANCIERES		
Région Bretagne	105 000,00 €	Remboursement de l'avance perçue au titre de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, dans le cadre de l'arrêt par la Région du projet de réhabilitation de l'embarcadère
Dépôts et cautionnements	142 000,00 €	Consignation de 142 000 € pour la préemption de parcelles Route de la Pointe du Raz
Opérations sous mandat	22 485,80 €	Apurement de comptes liées à une opération sous mandat
OPERATIONS NON INDIVIDUALISEE		
SMPPPC	121 739,27 €	Contribution de la commune à la rénovation de la culée de la passerelle des Capucins
Reversement taxe d'aménagement	4 040,94 €	Reversement à l'EPCI
TOTAL :	2 616 608,71 €	
Emprunt (capital)	455 408,26 €	Remboursement du capital des emprunts
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	3 072 016,97 €	

Les restes à réaliser 2023 en termes de dépenses d'investissement :

Opération	Compte	Nom de l'opération	Restes à réaliser au 31/12/23 Montant TTC
117	21318	Cinéma	34 913,00
117	2313	Cinéma	182 262,75
155	21828	Acquisition de matériel roulant	25 900,00
157	2031	Aménagement centre-ville	1 716,00
160	2031	Ecole P. Le Lec	16 411,20
160	21312	Ecole P. Le Lec	1 987,20
160	2188	Ecole P. Le Lec	840,00
162	2031	Travaux d'aménagement du littoral	29 820,00
190	2181	Cimetières de Kermabon , Kervreac'h et Esquibien	3 781,20
195	2031	Réhabilitation du Mât Fenoux	14 506,93
195	2051	Réhabilitation du Mât Fenoux	39 108,00
195	2313	Réhabilitation du Mât Fenoux	28 759,75
199	2031	Travaux églises	16 800,00
201	21318	Centre technique municipal	21 276,55
209	2158	Plaine sportive	4 592,40
209	2312	Plaine sportive	50 000,04
30	2111	Acquisition de terrains	149 668,00
4131	2315	Enfouissement des réseaux	2 350,44
4142	2031	Travaux bâtiments communaux	10 811,43
4142	21312	Travaux bâtiments communaux	3 943,80
4144	2318	Liaisons douces	100 914,00
66	21848	Acquisition de matériel et mobilier divers	1 012,61
67	2188	Illuminations de Noël	1 242,00
70	2318	Rue Marcellin Berthelot	210 047,41
Total			952 664,71 €

Les principales recettes d'investissement se décomposent comme suit :

- Les subventions d'investissement allouées par les partenaires publics (les principaux partenaires de la commune sont l'Etat, la Région Bretagne et le Département du Finistère) : 153 738,42 € perçus sur l'exercice 2023 et 867 583,52 € engagés pour l'année 2024, c'est-à-dire des subventions pour lesquelles la commune a reçu un accord et qui seront sollicitées sur 2024 en fonction de l'avancement des projets.
- Le FCTVA pour un montant 201 318,19 € Le taux de compensation est à ce jour de 16,404% du montant TTC des dépenses éligibles. Le montant versé dépend donc du volume des investissements pris en compte
- L'excédent du budget de fonctionnement affecté à la section d'investissement pour un montant de 899 721.20 € ;
- La Taxe d'aménagement due en matière d'urbanisme, maintenue au taux de 2%. Le montant perçu en 2023 est de 40 982,71 €

- Les restes à réaliser au 31 décembre 2023 en termes de recettes :

Compte	Nom de l'opération	Objet	Restes à réaliser au 31/12/2023 Montant TTC
1322	Cinéma	Région Bretagne - Arrêté du président du conseil régional de Bretagne du 26/03/2020	89 380,00 €
13462	Cinéma	DSIL 2021 - Arrêté du préfet de la Région Bretagne du 21/05/2021	59 500,00 €
13462	Cinéma	DSIL 2021 - Arrêté du préfet de la Région Bretagne du 11/08/2021	17 571,00 €
1328	Cinéma - Centre national du cinéma - compte de soutien	Centre national du cinéma - compte de soutien (10/11/2021)	131 271,00 €
1328	Cinéma - Centre national du cinéma - Aide sélective	Centre national du cinéma - Aide sélective (10/11/2021)	60 000,00 €
13462	Cinéma	DSIL 2022 - Arrêté du préfet de la Région Bretagne du 05/07/2022	100 000,00 €
13462	Etude rénovation énergétique des bâtiments communaux	DSIL 2020 - Arrêté de la préfète de la Région Bretagne du 19/10/2020	8 382,50 €
13462	Liaisons douces	DSIL 2020 - Arrêté de la préfète de la Région Bretagne du 19/10/2020	70 000,00 €
1328	Mât Fénoux et culée de la passerelle des Capucins	Mission Bern - Loto du Patrimoine	141 000,00 €
1321	Plan guide Place du Général de Gaulle	Banque des territoires	24 958,00 €
1321	Etude de programmation des besoins en bâtiments scolaires	Banque des territoires	19 013,00 €
1323	Restauration du Mât Fenoux	Pacte Finistère 2030 - Volet 1 - Arrêté du 05/06/23	25 000,00 €
1321	Restauration Mât Fenoux	DRAC - Arrêté du 19/06/23	30 066,00 €
1322	Aide au projet d'interprétation interactive	Région Bretagne - Arrêté du 26/09/23	5 866,20 €
1322	Restauration du Mât Fenoux	Région Bretagne - Arrêté du 06/11/23	41 254,82 €
1321	Plaine sportive	Agence Nationale du Sport - Requalification d'un court de tennis en terrain de pétanque et installation d'un module cross-fit - Courier du Préfet du 04/12/23	44 321,00 €
275	Décassement pour acquisition Route de la Pointe du Raz	Caisse des dépôts	142 000,00 €
Total			1 009 583,52 €

C. SYNTHÈSE : L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE (ENCOURS DE LA DETTE)

MAÎTRISE DE LA CAPACITÉ DE REMBOURSEMENT :

La comparaison entre l'encours de la dette et l'épargne brute atteste de la capacité de la commune à rembourser sa dette (ratio KLOPFER : encours/épargne brute).

ANALYSE RETROSPECTIVE 2016 - 2023

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes courantes de fonctionnement	3 997 285,00 €	4 007 002,44 €	3 976 257,92 €	4 247 317,20 €	4 275 902,71 €	4 427 309,55 €	4 626 294,36 €	4 929 718,28 €
Dépenses courantes de gestion	2 962 615,00 €	3 174 116,26 €	2 883 602,52 €	3 016 439,44 €	3 058 455,34 €	3 274 450,31 €	3 210 119,49 €	3 361 350,28 €
Solde produits-charges exceptionnelles	35 211,00 €	199 668,87 €	- 126 208,27 €	- 71 255,01 €	51 476,66 €	44 638,18 €	- 632,00 €	17 619,18 €
Epargne de gestion (ou capacité courante de fonctionnement)	1 069 881,00 €	1 032 555,05 €	966 447,13 €	1 159 622,75 €	1 268 924,03 €	1 197 497,42 €	1 415 542,87 €	1 585 987,18 €
Solde produits-charges financières	- 379,00 €	- 73 825,00 €	- 87 491,19 €	- 79 194,16 €	- 85 083,33 €	- 79 483,99 €	- 75 714,27 €	- 70 650,61 €
Epargne brute (ou CAF brute)	1 069 502,00 €	958 730,05 €	878 955,94 €	1 080 428,59 €	1 183 840,70 €	1 118 013,43 €	1 339 828,60 €	1 515 336,57 €
Remboursement en capital de la dette	317 688,00 €	231 179,09 €	261 563,58 €	320 408,82 €	397 938,58 €	387 993,50 €	469 439,25 €	455 408,26 €
Epargne disponible (ou CAF nette)	751 814,00 €	727 550,96 €	617 392,36 €	760 019,77 €	785 902,12 €	730 019,93 €	870 389,35 €	1 059 928,31 €
Dépenses d'investissement	1 010 462,00 €	2 246 868,18 €	1 759 544,56 €	3 845 255,81 €	2 607 511,63 €	2 402 186,72 €	1 796 782,91 €	2 616 608,71 €
Recettes d'investissement	1 618 911,00 €	2 041 842,38 €	2 812 685,96 €	2 627 514,64 €	2 381 976,61 €	2 963 261,55 €	1 216 290,79 €	1 295 761,01 €
Besoin de financement	- 608 449,00 €	205 025,80 €	- 1 053 141,40 €	1 217 741,17 €	225 535,02 €	- 561 074,83 €	580 492,12 €	1 320 847,70 €
Emprunt	360 000,00 €	864 000,00 €	1 500 000,00 €	700 000,00 €	800 000,00 €	1 300 000,00 €	- €	0
Encours de la dette	2 237 437,48 €	2 863 072,32 €	4 129 411,58 €	4 506 349,85 €	4 259 489,52 €	5 252 491,80 €	4 978 323,90 €	4 541 817,43 €
Capacité de désendettement (encours/épargne brute)	2,09	2,99	4,70	4,17	3,60	4,70	3,72	3,00
Ratio Klopfer								

Les dépenses et recettes réelles d'investissement ne comptabilisent pas les dépenses pour ordre (principalement les amortissements en recettes).

Le ratio KLOPFER permet d'apprécier la solvabilité et la capacité de remboursement de la dette. Il permet de mesurer le nombre d'années d'épargne brute nécessaire pour rembourser la dette.

- De 0 à 5 ans : la situation financière est jugée très bonne
- De 5 à 10 ans : elle est satisfaisante
- De 10 à 15 ans : elle est préoccupante
- Au-delà de 15 ans : elle est dangereuse (surendettement).

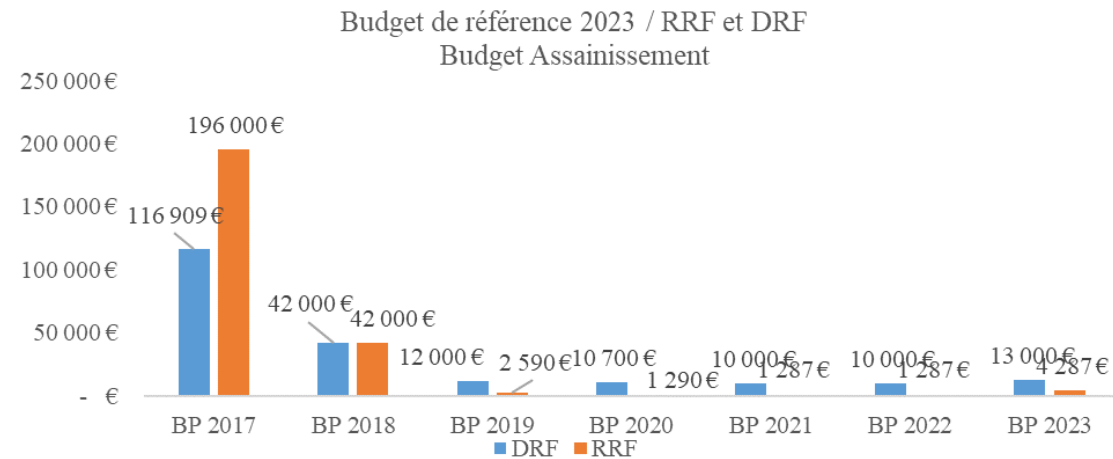
Ces chiffres attestent de la **très bonne situation financière** de la commune, découlant d'une **gestion saine et maîtrisée**.

II. BUDGET ASSAINISSEMENT

1. Section de fonctionnement

Budget prévisionnel :

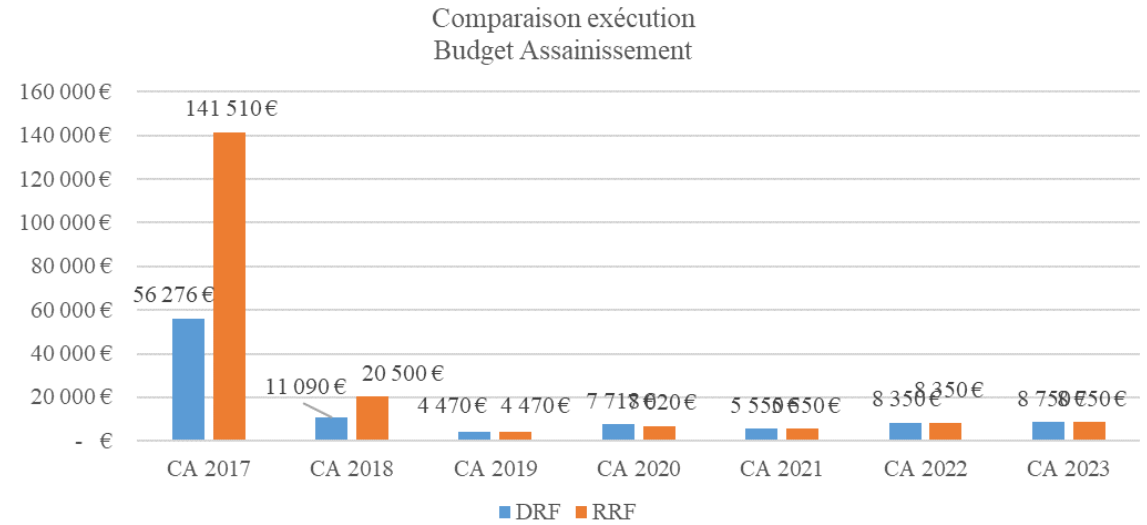
	DRF	RRF
BP 2017	116 909 €	196 000 €
BP 2018	42 000 €	42 000 €
BP 2019	12 000 €	2 590 €
BP 2020	10 700 €	1 290 €
BP 2021	10 000 €	1 287 €
BP 2022	10 000 €	1 287 €
BP 2023	13 000 €	4 287 €



Pas de prise en compte des opérations d'ordre

Compte administratif :

	DRF	RRF
CA 2017	56 276 €	141 510 €
CA 2018	11 090 €	20 500 €
CA 2019	4 470 €	4 470 €
CA 2020	7 718 €	7 020 €
CA 2021	5 550 €	5 550 €
CA 2022	8 350 €	8 350 €
CA 2023	8 750 €	8 750 €



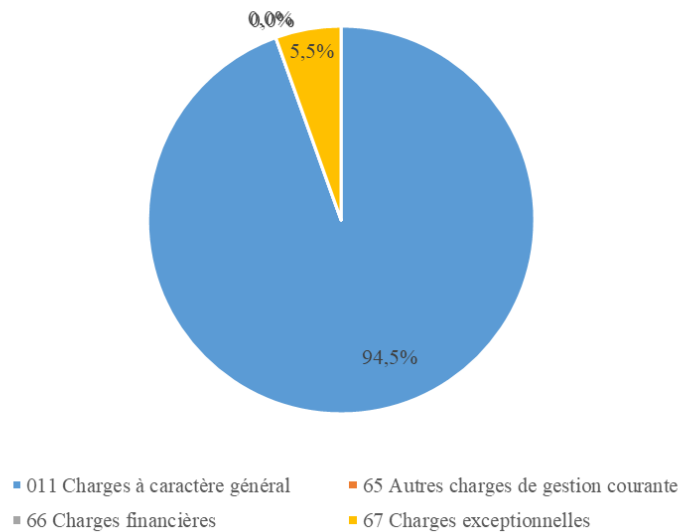
Pas de prise en compte des opérations d'ordre

Répartition des dépenses de fonctionnement :

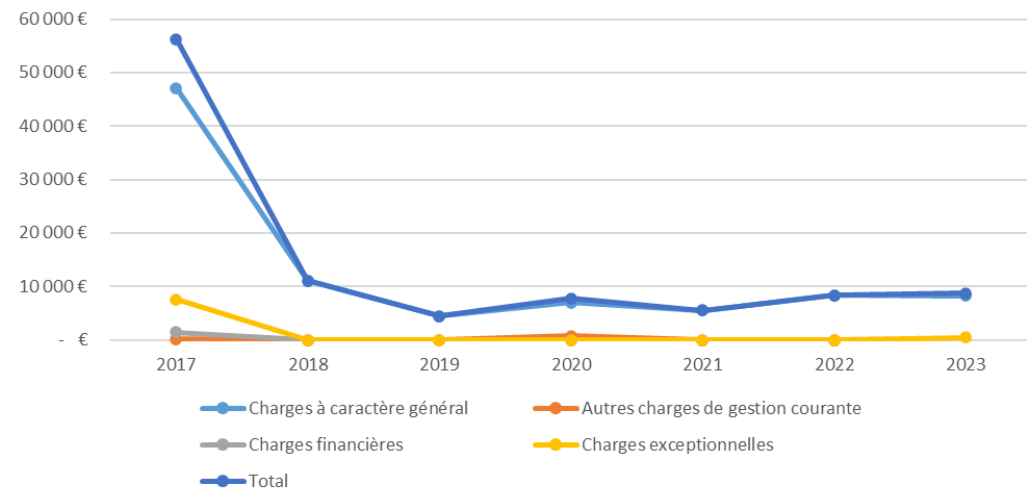
Chapitre	Libellé	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	%
011	Charges à caractère général	47 088 €	11 090 €	4 470 €	7 020 €	5 550 €	8 350 €	8 270 €	94,5%
65	Autres charges de gestion courante	159 €	- €	- €	698 €	- €	- €	- €	0,0%
66	Charges financières	1 424 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0,0%
67	Charges exceptionnelles	7 605 €	- €	- €	- €	- €	- €	480 €	5,5%
	Total	56 276 €	11 090 €	4 470 €	7 718 €	5 550 €	8 350 €	8 750 €	100,0%

Pas de prise en compte des opérations d'ordre

Répartition des dépenses de fonctionnement 2023
 Budget Assainissement



Evolution des dépenses réelles de fonctionnement de 2017 à 2023

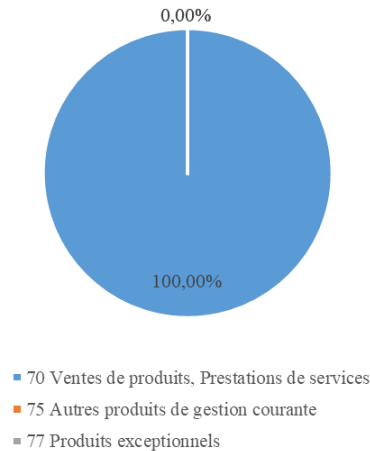


Répartition des recettes réelles de fonctionnement :

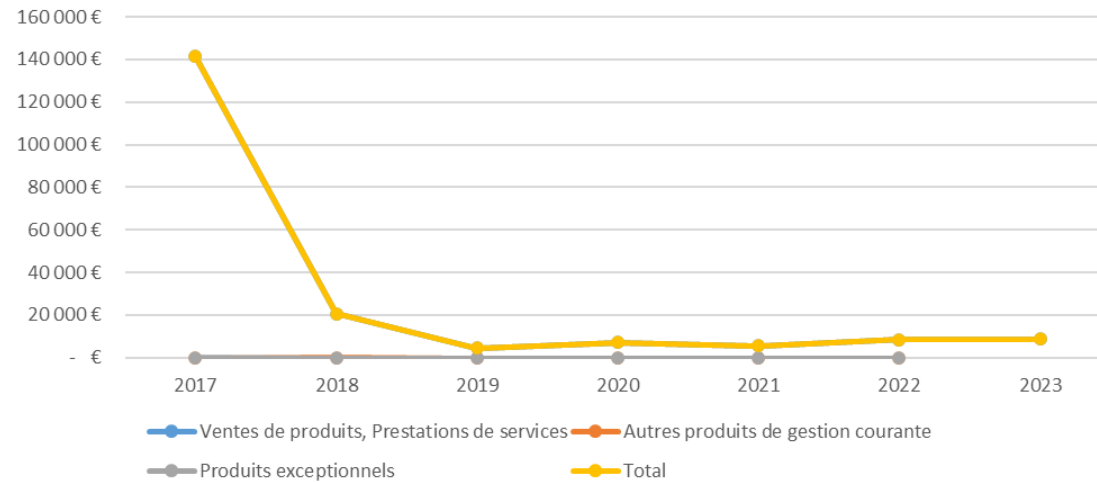
Chapitre	Libellé	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	%
70	Ventes de produits, Prestations de services	141 496 €	20 500 €	4 470 €	7 020 €	5 550 €	8 350 €	8 750 €	100,00%
75	Autres produits de gestion courante	- €	0,45 €	- €	- €	- €	- €		0,00%
77	Produits exceptionnels	14 €	- €	- €	- €	- €	- €		0,00%
	Total	141 510 €	20 500 €	4 470 €	7 020 €	5 550 €	8 350 €	8 750 €	100,0%

Pas de prise en compte des opérations d'ordre

Répartition des recettes de fonctionnement 2023
 Budget Assainissement



Evolution des recettes réelles de fonctionnement de 2017 à 2023



2. Section d'investissement (chiffres : Compte administratif 2023)
Budget Assainissement : Pas de section d'investissement

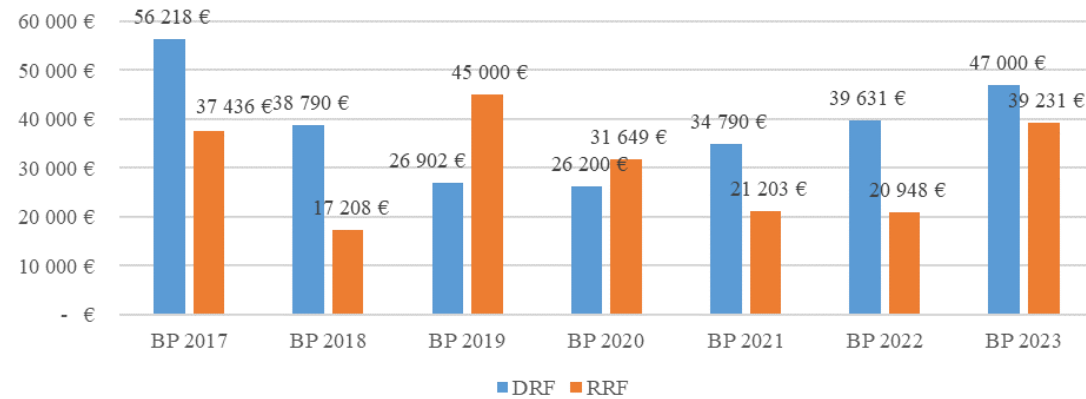
III. BUDGET ANNEXE DU PORT D'ESQUIBIEN

1. Section de fonctionnement :

Budget prévisionnel :

	DRF	RRF
BP 2017	56 218 €	37 436 €
BP 2018	38 790 €	17 208 €
BP 2019	26 902 €	45 000 €
BP 2020	26 200 €	31 649 €
BP 2021	34 790 €	21 203 €
BP 2022	39 631 €	20 948 €
BP 2023	47 000 €	39 231 €

Budget de référence 2023 / RRF et DRF
 Budget Port Esquibien



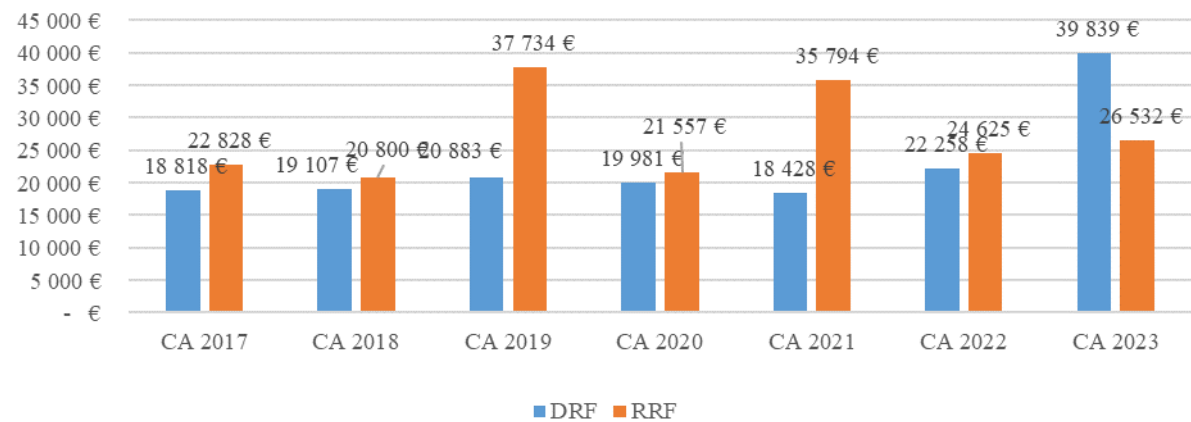
Pas de prise en compte des opérations d'ordre

Compte administratif :

	DRF	RRF
CA 2017	18 818 €	22 828 €
CA 2018	19 107 €	20 800 €
CA 2019	20 883 €	37 734 €
CA 2020	19 981 €	21 557 €
CA 2021	18 428 €	35 794 €
CA 2022	22 258 €	24 625 €
CA 2023	39 839 €	26 532 €

Pas de prise en compte des opérations d'ordre

Comparaison exécution Budget Port Esquibien

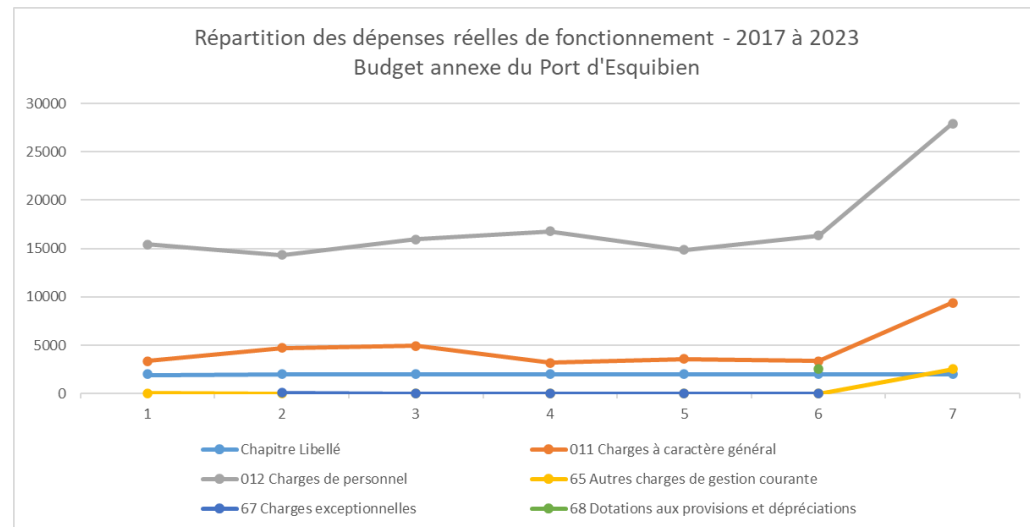
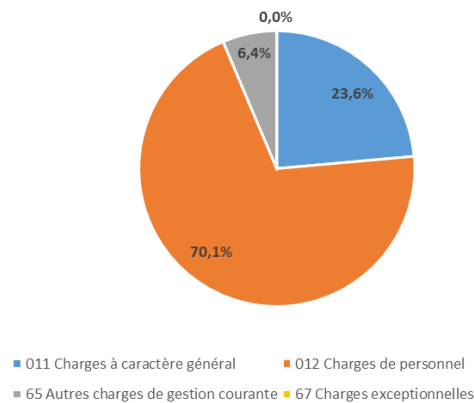


Répartition des dépenses réelles de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	%
011	Charges à caractère général	3 373,09 €	4 696,27 €	4 917,54 €	3 195,78 €	3 580,09 €	3 369,88 €	9 394,05 €	23,6%
012	Charges de personnel	15 429,71 €	14 339,59 €	15 965,87 €	16 784,72 €	14 848,38 €	16 356,09 €	27 913,04 €	70,1%
65	Autres charges de gestion courante	15,24 €	- €	- €	- €	- €	- €	2 532,20 €	6,4%
67	Charges exceptionnelles		71,60 €	- €	- €	- €	- €		0,0%
68	Dotations aux provisions et dépréciations						2 532,20 €		0,0%
	Total	18 818,04 €	19 107,46 €	20 883,41 €	19 980,50 €	18 428,47 €	22 258,17 €	39 839,29 €	100,0%

Pas de prise en compte des opérations d'ordre

Répartition des dépenses de fonctionnement 2023
 Budget Port Esquibien



Eléments significatifs :

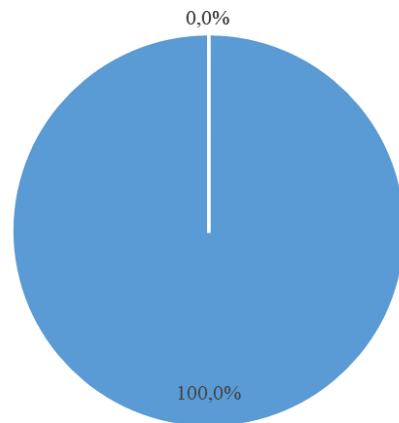
- Valorisation du temps administratif consacré au Port entraînant une hausse des charges de personnel (entraîne une recette pour le même montant en budget principal).
- Changement d'un chauffe-eau
- Augmentation des coûts énergétiques

Répartition des recettes réelles de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	%
70	Ventes de produits, Prestations de serv.	3 777 €	1 697 €	14 460 €	21 543 €	20 520 €	24 565 €	26 532 €	100,0%
75	Autres produits de gestion courante	16 380 €	19 103 €	- €	- €	15 274 €	- €		0,0%
77	Produits Exceptionnels	2 670 €	- €	23 274 €	14 €	- €	60 €		0,0%
Total		22 828 €	20 800 €	37 734 €	21 557 €	35 794 €	24 625 €	26 532 €	100,0%

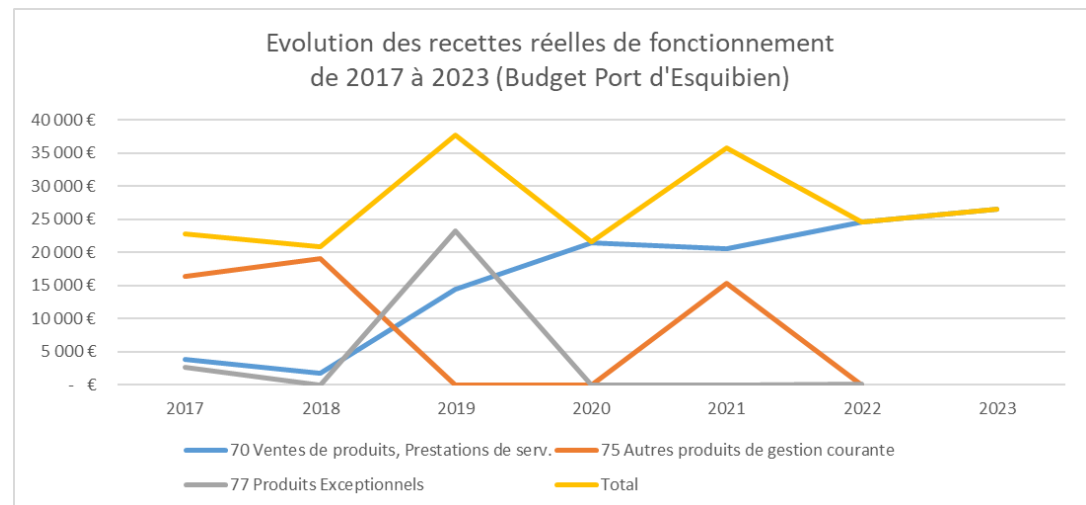
Pas de prise en compte des opérations d'ordre

Répartition des recettes de fonctionnement 2023
 Budget Port Esquibien



■ 70 Ventes de produits, Prestations de serv. ■ 75 Autres produits de gestion courante
 ■ 77 Produits Exceptionnels

Evolution des recettes réelles de fonctionnement
 de 2017 à 2023 (Budget Port d'Esquibien)



Eléments significatifs :

- Recettes des AOT en lien avec la hausse des tarifs par la Région

2. Section d'investissement

Budget Port d'Esquibien : Solde de l'exercice 2023, hors solde d'exécution positif reporté et hors restes à réaliser :

- Dépenses réelles d'investissement : 26 941,23 €
- Recettes réelles d'investissement : 29 002,76 €

Les dépenses d'investissement sur le budget du Port d'Esquibien ont porté sur : engagement du remplacement d'une partie des huisseries, remplacement de chaînes traversières.

D. SYNTHÈSE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 : LA SECTION DE FONCTIONNEMENT – RESULTATS PREVISIONNELS

LIBELLE	MONTANTS
BUDGET PRINCIPAL	
Recettes de fonctionnement	5 011 515,74 €
Dépenses de fonctionnement	3 838 482,41 €
Résultat positif de fonctionnement de l'exercice 2023	1 173 033,33 €
BUDGET ASSAINISSEMENT	
Recettes de fonctionnement	8 750,00 €
Dépenses de fonctionnement	8 750,00 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2023	- €
BUDGET SERVICE PORT D'ESQUIBIEN	
Recettes de fonctionnement	42 505,31 €
Dépenses de fonctionnement	51 833,82 €
Résultat négatif de fonctionnement de l'exercice 2023	- 9 328,51 €

Prise en compte de l'ensemble des dépenses et recettes

E. SYNTHÈSE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 : LA SECTION DE FONCTIONNEMENT – RESULTATS PREVISIONNELS A AFFECTER

LIBELLE	MONTANTS
BUDGET PRINCIPAL	
Résultat positif de fonctionnement de l'exercice 2023	1 173 033,33 €
Résultat de fonctionnement 2022 reporté	200 000,00 €
Total résultat 2023 à affecter	1 373 033,33 €
BUDGET ASSAINISSEMENT	
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2023	- €
Résultat de fonctionnement 2022 reporté	8 712,63 €
Total résultat 2023 à affecter	8 712,63 €
BUDGET SERVICE PORT D'ESQUIBIEN	
Résultat négatif de fonctionnement de l'exercice 2023	- 9 328,51 €
Résultat de fonctionnement 2022 reporté	12 230,62 €
Total résultat 2023 à affecter	2 902,11 €

De façon générale, l'évolution des recettes de fonctionnement varie selon leur nature.

Y participent notamment l'application des dispositions prévues par la Loi de Finances, l'évolution des services rendus à la population, l'augmentation des bases des impôts directs notifiés par les services fiscaux.

Les impôts et taxes perçus par la commune concernent les taxes directes suivantes :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires ;
- Taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties.

L'attribution de compensation versée par la communauté de communes du Cap-Sizun-Pointe-du-Raz a connu une baisse entre 2022 et 2023 (- 10 000 € environ), le montant prévisionnel pour 2024 devrait être similaire à 2023.

La dotation de solidarité communautaire et la répartition de la dotation du fonds de péréquation des recettes communales et intercommunales seront définies par la communauté de communes en cours d'année 2024 en application des instructions de l'Etat.

PARTIE 3 : GRANDES ORIENTATIONS DE LA COMMUNE POUR 2024

CHAPITRE I : COMPTE PRINCIPAL

Le budget 2024 sera établi selon les orientations suivantes :

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement tenant compte :
 - o Les coûts d'énergie et de l'ensemble des achats qui restent relativement élevés et qui prennent en compte une diminution des coûts comparativement à 2023 ;
 - o l'inflation de 2 à 3 %.
- Une stagnation des tarifs communaux ;
- Poursuite des investissements communaux ;
- Maintien des services à la population ;
- Une évolution du soutien au secteur associatif avec une revalorisation par rapport à 2023.

FISCALITE :

Le décret « zone tendue » est finalement paru courant septembre 2023 et Audierne figure parmi les communes concernées (seule commune du Cap Sizun inscrite dans la liste).

La communauté de communes a décidé de procéder à une augmentation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) pour financer le projet de territoire qu'elle a défini. En parallèle, un pacte fiscal et financier établi entre la communauté de communes Cap Sizun Pointe du Raz et l'ensemble de ses communes membres prévoit qu'une partie des ressources liées à cette augmentation de THRS sera allouée aux communes portant des projets en lien avec la centralité et d'intérêt communautaire.

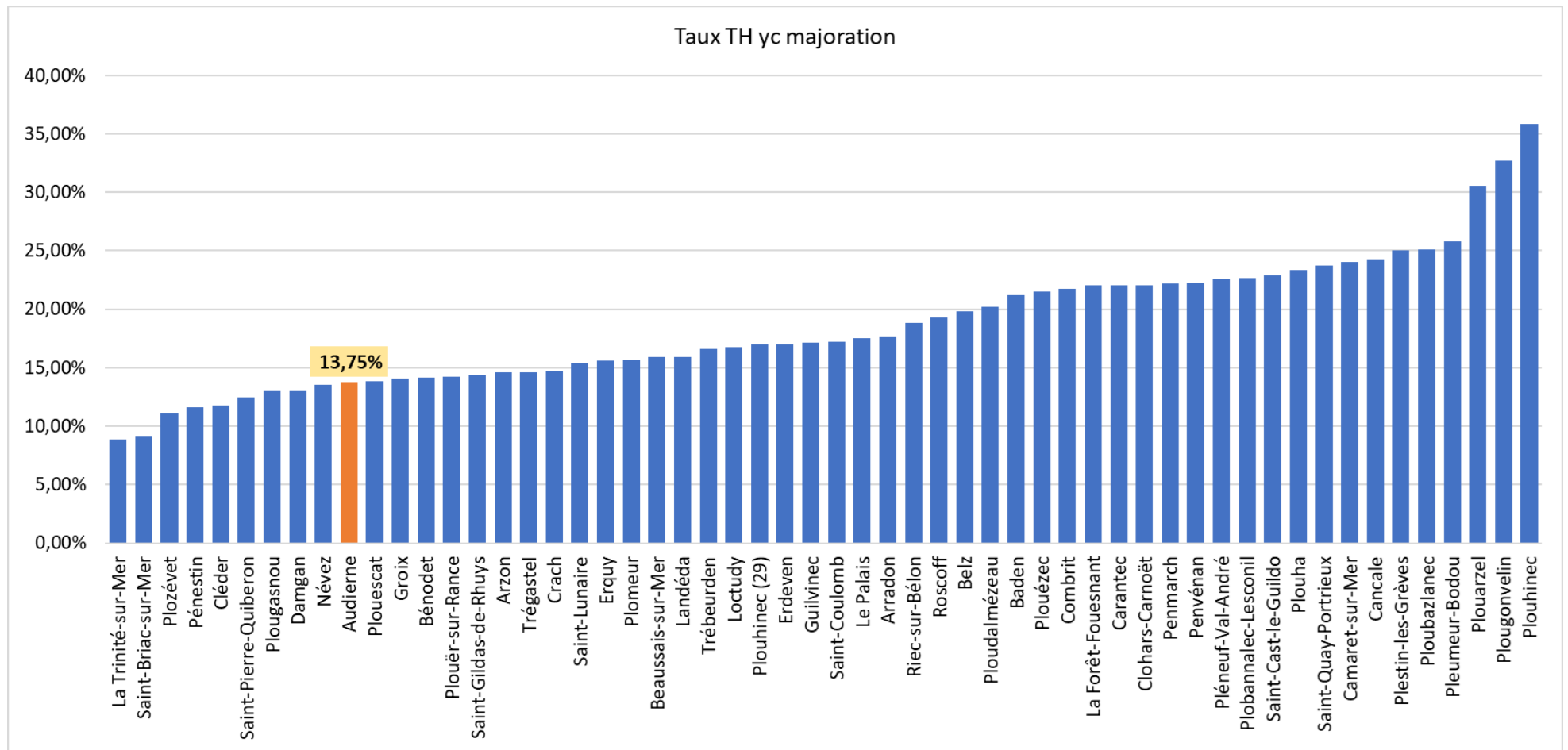
Enfin, les bases de fiscalité ont été réévaluées de 7,1 % en 2023 en cohérence avec le niveau d'inflation.

Ces différents éléments permettent à la commune de voir ses ressources augmenter.

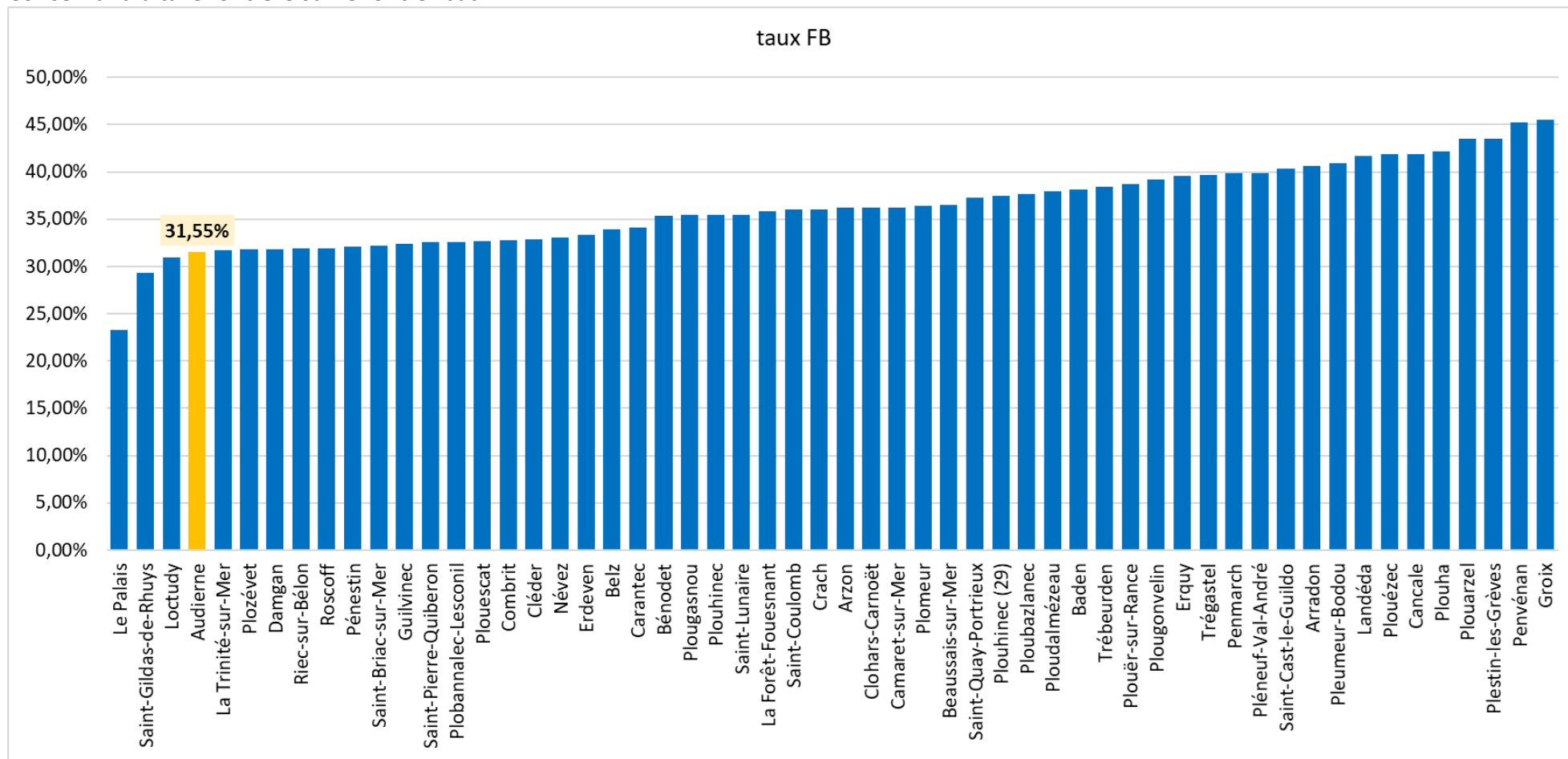
Ainsi, il n'y aura pas de proposition d'augmentation de fiscalité locale par la commune d'Audierne au titre de l'année 2024.

A titre d'information, les schémas ci-dessous permettent de comparer la fiscalité de la Commune d'Audierne avec d'autres communes de même strate :

- Concernant la taxe d'habitation (graphique comparatif actualisé au regard des majorations de 2023)



Concernant la taxe foncière sur le foncier bâti :



I. FONCTIONNEMENT

AXE 1 : POLITIQUE EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES

1. Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)

La collectivité va connaître a minima un nouveau départ en retraite en 2024 (au service scolaire et périscolaire). La démarche d'adaptation de l'organisation et du fonctionnement se poursuivra donc afin d'en tenir compte.

2. Poursuite de la mise en œuvre du tableau des emplois.

A partir de l'évolution des organisations de services, des mouvements de personnel, la démarche de mise en place et actualisation du tableau des emplois sera poursuivie.

Ce travail se fera en lien avec l'actualisation des fiches de postes et de l'organigramme de la collectivité.

3. Prévention des conditions de travail :

Après le travail sur le règlement intérieur et la formalisation de différents thèmes Ressources humaines, les équipes travailleront en 2024 sur la prévention des risques au travail. Ceci passe notamment par :

- l'identification d'un assistant de prévention, chargé de déployer la politique de prévention auprès de l'ensemble des services ;
- l'élaboration d'un document unique de prévention des risques professionnels.
- La mise en œuvre de formations en matière de Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP)

4. Postes identifiés spécifiquement sur 2024

- Poste de conducteur de travaux pourvu effectivement au cours du 1^{er} trimestre. L'arrivée de cet agent permettra d'avancer sur les projets d'investissement.
- Saisonniers : au regard du volume d'animations des dernières années et de la perspective d'une nouvelle animation (Festival « Place aux mômes » qui se tiendra sur 7 dimanches sur l'été 2024), un saisonnier supplémentaire sera recruté cet été au service technique (3 saisonniers sur 2023).
- La mission d'archivage sera finalisée.

AXE 2 : FESTIVITES DE FIN D'ANNEE

Le projet 2023 de festivités de fin d'année a fait l'objet d'évolutions avec le développement des animations. Le partenariat avec les commerçants, restaurants et associations locaux a été développé pour cette 3^{ème} édition.

La fréquentation, notamment sur les temps forts, conforte l'intérêt de renouveler cette opération pour 2024. L'orientation de 2023 avec une répartition du budget entre illuminations et animations sera confirmée.

AXE 3 : COMMUNICATION : MISE EN PLACE D'UNE APPLICATION CITOYENNE

L'amélioration de la communication est un enjeu majeur pour la Communauté de communes et ses communes membres. Une application citoyenne permet de communiquer très rapidement à destination des administrés. La tempête CIARAN et les différentes alertes météo reçues de la Préfecture montrent l'importance de disposer d'un outil réactif.

Le travail engagé sur ce sujet en 2023 se poursuivra sur 2024 pour concrétiser l'acquisition d'une application citoyenne.

II. INVESTISSEMENT

AXE 1 : UN AXE PHARE DU MANDAT : PETITES VILLES DE DEMAIN (PVD)

Les projets en lien avec le programme « Petites Villes de Demain » seront poursuivis sur l'année 2024.

1. Etude de programmation Ecole(s) d'Audierne et Esquibien / Projet Ecole(s)

L'étude de programmation des besoins en bâtiments scolaires de la commune s'est poursuivie sur l'année 2023. Des rencontres ont aussi été réalisées avec les services de l'Etat pour présenter l'étude, les différents scénarios et leur comparaison.

Le travail réalisé a abouti fin 2023 à l'approbation en conseil municipal du choix du scénario de fusion des 2 écoles de la commune sur le site de Pierre Le Lec et la détermination d'une enveloppe financière pour la réhabilitation du bâtiment.

Des 1ers financements ont été sollicités fin 2023 et d'autres seront mobilisés courant 2024.

Les prochaines étapes du projet portent sur la finalisation de l'étude de programmation et la sélection de la maîtrise d'œuvre.

2. Réhabilitation du Mât Fénoux

La réhabilitation de l'édifice Mât Fénoux a été engagée juste avant l'été 2023 et se termine en début d'année 2024.

La plateforme d'assise du Mât et la plateforme haute (à l'arrière du restaurant « Le Grand Large ») vont faire l'objet d'un diagnostic géotechnique par le Céréma. L'objectif est de déterminer s'il y a lieu de réaliser des travaux pour sécuriser les plateformes, la nature, l'échéance de travaux de réhabilitation et d'aménagement à réaliser.

La commune souhaite également permettre à tous de comprendre et d'expérimenter personnellement les fonctions de ce mât et sa flèche en aidant virtuellement des navires à entrer dans l'estuaire par une application spécifique « guider les navires en temps réel ». Cette orientation vise à favoriser la fréquentation et « fixer » les visiteurs sur le lieu. Ainsi, la commune a sélectionné un prestataire pour la réalisation d'une application permettant de s'approprier le fonctionnement du Mât historique de manière ludique. Elle sera mise en application en 2024.

3. Engagements de travaux de rénovation énergétique

Un des axes du programme PVD porte sur la rénovation énergétique des bâtiments communaux, et plus spécifiquement du bâtiment hébergeant la bibliothèque et l'association de tennis de table à Esquibien, identifié comme prioritaire. Une programmation a été réalisée fin 2023 afin d'engager la maîtrise d'œuvre en 2024 et réaliser les travaux à compter de début 2025.

Des financements ont été sollicités fin 2023 pour ce projet et d'autres seront sollicités en 2024.

4. Etude de programmation de la Place du Général de Gaulle

Le travail d'élaboration du plan guide de La Place de Gaulle, appelée aussi « Place du Stum », a été finalisé sur 2023. Ces travaux ont mis en exergue les questions de foncier et de domanialité qui nécessitent d'être traitées avant d'aller plus loin. De plus, au regard de l'histoire de ce site, des études géotechniques et étude de pollution des sols seront conduites sur 2024 afin d'identifier la faisabilité des aménagements identifiés dans le plan guide ou les ajuster.

La CCCSPR a voté l'implantation du siège de la communauté de communes sur cette place, le plaçant au cœur de l'entrée de ville. La vente du bâtiment communal hébergeant la bibliothèque à la CCCSPR pourrait donc également se réaliser sur 2024.

AXE 2 : AUTRES PROJETS D'INVESTISSEMENT

1. Cinéma Le Goyen

Les travaux de réhabilitation du cinéma Le Goyen se sont poursuivis sur l'année 2023 et ont connu de nombreux aléas et retards. Ils sont tout de même bien avancés et l'objectif est bien de les finaliser sur 2024 afin de rouvrir le cinéma au public.

2. Aménagement de locaux pour le service technique

Les travaux d'aménagement des locaux du service technique dans l'ancienne caserne se terminent début 2024 pour permettre aux agents en poste de les intégrer en début d'année. Au regard de la nécessité de disposer de nouveaux locaux, la priorité a été mise sur l'aménagement de vestiaires masculins et des bureaux. Les travaux se poursuivront sur 2024 par l'aménagement de vestiaires féminins et le ravalement de façade.

3. Liaisons douces

Le programme d'aménagement de liaisons douces et de signalisation engagé en 2023 sera poursuivi sur 2024 (identification des éléments patrimoniaux remarquables : fontaines, lavoirs, villages).

4. Plaine sportive de Trescadec

Une étude de programmation a été faite sur 2023 et l'aménagement sera réalisé au printemps 2024 : réhabilitation de terrains existants, création d'un espace de crossfit, etc.

5. Evolution de l'éclairage public

Les travaux de remplacement et de modernisation du système d'éclairage public engagés sur 2023 en partenariat avec le SDEF se poursuivront sur 2024. Cela débutera par le renouvellement du parc d'éclairage public (projet Intracting).

Une fois les travaux finalisés, la commune travaillera avec le SDEF sur l'élaboration d'un Schéma Directeur de l'Eclairage Public. Il s'agit d'établir un diagnostic et définir une stratégie visant à optimiser l'éclairage public sur le territoire de la Commune.

En synthèse, les horaires et zones d'éclairage seront retravaillés pour correspondre aux besoins de sécurité et de la population (ex : le long du littoral). Cette réflexion pourra donner lieu à des éclairages différenciés en fonction de la fréquentation, du niveau de sécurité attendu, etc.

6. Rue Marcelin Berthelot – phase 2

Après le confortement du mur de soutènement de la Rue Marcelin Berthelot en 2023, la commune va engager la seconde tranche de travaux avec la réfection de la voirie au printemps 2024. Une rambarde de sécurité sera également posée sur le mur.

7. Renforcement de la falaise des Capucins

Les analyses étant maintenant finalisées et un processus de travaux ayant été déterminé avec les services de l'Etat, le projet de renforcement de la falaise des Capucins a pu reprendre en 2023 et sera, au regard des paramètres environnementaux à prendre en compte, réalisé de manière opérationnelle à compter de septembre 2024. Les travaux devraient s'étaler sur quelques mois.

8. Des travaux d'investissement relevant de l'entretien courant et/ou de renouvellement et de l'amélioration des équipements :

- Salle des Affaires Maritimes : démoussage de la toiture et réparation du chéneau côté rivière
- Local du Centre nautique : changement des huisseries, réaménagement et agencement des vestiaires, raccordement assainissement, bardage, etc
- Mairie d'Audierne : rénovation du plafond de la salle du conseil municipal et changement des luminaires, réaménagement du second étage, pose de vitres aux accueils d'Audierne et Esquibien ;
- Acquisition d'une réserve d'eau ;
- Actions en lien avec la protection contre la submersion marine : Acquisition et mise en œuvre de systèmes préventifs batardeaux, digues souples sur le périmètre portuaire , renforcement des barrières anti submersion sur la rue Amiral Guépratte,
- Programme annuel de voirie ;

AXE 3 : SYSTEME D'INFORMATION

Après le renouvellement, la modernisation et la sécurisation du système informatique de la commune, le travail de modernisation et d'optimisation sera poursuivi sur l'année 2024 :

- Acquisition d'une borne numérique pour l'extérieur de la mairie d'Audierne : ce support remplacera les différents documents affichés sur les vitres de la porte d'entrée de la mairie et sur les murs intérieurs. Ceci permettra de rendre les informations accessibles à tout moment, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui lorsque le rideau métallique est baissé.
- Evolution du site internet : un 1er travail de refonte a été opéré début 2022. Il est aujourd'hui nécessaire de poursuivre ce travail par une évolution de l'infrastructure de back-office du site.
- Réflexion sur un système de visioconférence, de sonorisation et d'acquisition de micros pour la salle du conseil municipal.

PERSPECTIVES D'INVESTISSEMENTS 2024

Liste des projets à titre indicatif et évolutive. Leur mise en œuvre dépendra notamment du financement (ex : subventions mobilisables). Ils peuvent également faire l'objet d'ajustements jusqu'au vote du budget prévisionnel 2024.

	PROJET	TRAVAUX PAR ENTREPRISES	TRAVAUX EN REGIE	TOTAL	Propositions nouvelles 2024 (incluses dans le montant total)	Observations / Descriptif des orientations principales de l'opération
117	Cinéma	300 000,00 €	0,00 €	300 000,00 €	82 824,25 €	Finalisation des travaux de réhabilitation et mise en conformité hall et salle principale
155	Acquisition matériel roulant	140 000,00 €	0,00 €	140 000,00 €	114 100,00 €	Remplacement de véhicules techniques (Pick up) Acquisition d'un micro tracteur multi fonction pour les services techniques
157	Aménagement centre ville	40 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €	38 284,00 €	Marquages sécurisés et implantation du marché (plan géomètre et mise en œuvre de clous délimitatifs) ; Implantation borne électrique 2024
160	Ecole Pierre Le Lec	350 000,00 €	0,00 €	350 000,00 €	330 761,60 €	Missions géotechniques complémentaires pour l'arrière du bâti, étude structure et frais de maîtrise d'œuvre , coordination et contrôle technique etc.
162	Travaux aménagement du littoral	440 000,00 €	65 000,00 €	505 000,00 €	475 180,00 €	Maîtrise d'œuvre et compris, Travaux d'aménagements de mise en sécurité de la falaise et de la cale des Capucins et implantation cabine automatisée, Mesures de préventions contre les phénomènes de submersions marines, Jardin d'acclimatation des Capucins, verger de St Evette, (plan arbres Finistère réduction des GES) Maintenance de la passerelle des Capucins, Création d'un nouvel emplacement d'accueil de foods trucks

						Aménagement et mise en sécurité des descentes de plage de Trescadec
167	Terrain de football et d'athlétisme - Audierne	30 000,00 €	10 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	Mise en sécurité et remplacement des filets pare- ballons au stade d'Esquibien
19	Travaux de voies et réseaux	650 000,00 €	40 000,00 €	690 000,00 €	619 760,00 €	Divers travaux d'aménagement et de renouvellement : mise en œuvre du marché de voirie, sécurisation, réseaux d'eaux, remplacement de poteaux incendie Projet Intracting /éclairage led
Opération en cours de création	Place du Stum	50 000,00 €		50 000,00 €	50 000,00 €	Requalification et organisation des espaces de stationnements en zone péri-urbaine, vision globale du stationnement sur la ville à créer /étude de stationnement et d'accessibilité à coupler avec le port d'Esquibien
190 intégration des trois cimetières	Cimetière de Kermabon, Kervreac'h et Esquibien	60 500,00 €	19 500,00 €	80 000,00 €	76 218,80 €	Création d'un jardin du souvenir, Rénovation des points de collecte de déchets verts, Rénovation des tombes patrimoniales, Pose d'une signalétique adaptée par site avec vitrine, Végétalisation des allées.
194	Salle des Affaires Maritimes	75 000,00 €	4 000,00 €	79 000,00 €	79 000,00 €	Démoussage de toiture et réparation du cheneau côté rivière y compris location de nacelle de grande hauteur et montage et démontage d'échafaudage

195	Mât Fenoux	151 500,00 €	8 500,00 €	160 000,00 €	77 625,32 €	Travaux d'éclairage intérieurs et extérieurs Diagnostic géotechnique Rénovation des terrasses hautes avec gestion des eaux pluviales et pose d'un revêtement durable en pavés
199	Travaux églises	93 000,00 €	3 000,00 €	96 000,00 €	79 200,00 €	Dépose du lambrissage à réaliser préalablement en régie pour accès à la charpente sur l'église Saint Raymond Diagnostic et suivi des travaux pour la chapelle Sainte Brigitte et Saint Evette sur 2025. Recherche de financement et partenaires extérieurs (DRAC , souscription mécénat pour travaux 2025/2026)
201	Centre technique communal	31 300,00 €	30 700,00 €	62 000,00 €	40 723,45 €	Aménagement des vestiaires femmes Finalisation aménagement ravalement de façade et signalétique référente
208	Renouvellement urbain	110 000,00 €	0,00 €	110 000,00 €	110 000,00 €	PLU zone Uru. Zone urbaine destinée à la réaffectation des constructions existantes et au renouvellement urbain. Opération OPAH-RU suivant investissement à engager participation ville. Ravalement de façades et charte chromatique, Financement de l'opération
209	Plaine sportive	129 425,60 €	10 574,40 €	140 000,00 €	85 407,56 €	Réhabilitation du court numéro 4, Pose d'un module de street Work out, Reprise de la signalétique
211	Ancien collège Saint-Joseph	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	Mise en œuvre d'un éclairage extérieur, diagnostic et remise en sécurité du système électrique pour le local de stockage des restaurants du cœur
213	Système d'information	60 000,00 €	0,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	Acquisition d'une borne tactile extérieure, règlementation d'affichage des actes, communication Evolution du site internet Acquisition de matériel et optimisation des systèmes de visioconférence et des temps de déplacements agents/ élus (formation /réunion diverses), système de sonorisation et micros.

30	Acquisition terrains	300 000,00 €	0,00 €	300 000,00 €	150 332,00 €	Acquisitions en lien avec les projets municipaux
4063	Local du centre nautique	90 000,00 €	10 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	Changement des huisseries, travaux d'entretien divers Réaménagement et agencement des vestiaires, raccordement assainissement Bardage fragilisé, toiture, etc. Montants à consolider
4113	Plan Local d'Urbanisme	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	Modifications
4131	Enfouissement des réseaux	150 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €	147 650,00 €	Enfouissement réseau éclairage public
4142	Bâtiments communaux	260 000,00 €	0,00 €	260 000,00 €	251 382,77 €	Accessibilité/ contrôle d'accès /suivi de mise en conformité, travaux électriques, hôtel de Ville, salle polyvalente, etc.) Installation de cuves de récupération des eaux pluviales
Opération en cours de création	Bibliothèque + salle de tennis de table	60 000,00 €	0,00 €	60 000,00 €	53 862,00 €	Etude de programmation 2024 et lancement d'une maîtrise d'œuvre et étude thermique 2024, travaux 2025 + pose de panneaux solaires éventuellement
4143	Signalétique générale	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	Signalétique et signalisation
4144	Liaisons douces	140 000,00 €	0,00 €	140 000,00 €	39 086,00 €	Valorisation mise en sécurité venelles et circuits randonnées
4151	Théâtre Madec	32 000,00 €	0,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €	Divers travaux d'entretien
66	Acquisition matériel et mobilier divers	80 000,00 €	0,00 €	80 000,00 €	78 987,39 €	Tables, mobilier urbain, aérateur terrain de football, caisson Esquibien, renouvellement de neuf tentes pliantes, achat de quatre débroussailleuses, d'une tronçonneuse etc...
67	Festivités de fin d'année	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	18 758,00 €	Réalisations 2024

70	Rue Marcellin Berthelot	350 000,00 €	0,00 €	350 000,00 €	62 275,43 €	Mur de soutènement, étude géotechnique, sécurisation du mur de soutènement par la pose d'une rambarde antichute
10226	Taxe aménagement	4 100,00 €	0,00 €	4 100,00 €	4 100,00 €	10% de la taxe d'aménagement N-1 reversée à la CCCSPR
1641	Emprunts	439 589,00 €	0,00 €	439 589,00 €	439 589,00 €	Remboursement d'emprunts 2024
Totaux		4 711 414,60 €	201 274,40 €	4 912 689,00 €	3 812 107,57 €	

1. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Pour le budget prévisionnel 2023, une partie de l'excédent de fonctionnement a été reporté sur 2023 afin de couvrir l'augmentation du coût des énergies et la forte inflation.

Il sera proposé au conseil municipal **d'affecter le résultat prévisionnel de fonctionnement du compte administratif 2023 du budget principal en totalité** à la section d'investissement au compte 1068 au budget primitif 2024 pour couvrir les besoins de financement des projets.

A | BUDGET ANNEXE DU PORT D'ESQUIBIEN

1. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Dans le cadre de la convention de coopération passée avec la Région Bretagne, les perspectives de travaux portent principalement sur :

- La finalisation du changement des huisseries engagées sur 2023, permettant de répondre à un enjeu de sécurité des biens et des personnes.

Ces différents éléments restent à confirmer avec la Région.

2. RECETTES D'INVESTISSEMENT

L'ensemble de ces dépenses est financé à 100% par une subvention de la Région Bretagne.

PARTIE 4 : CONCLUSION

Dette

La dette de la commune au 1^{er} janvier 2024 s'établit à 4 541 817,43 €. En 2024, 2 emprunts se termineront : les travaux communaux et travaux d'infrastructure.

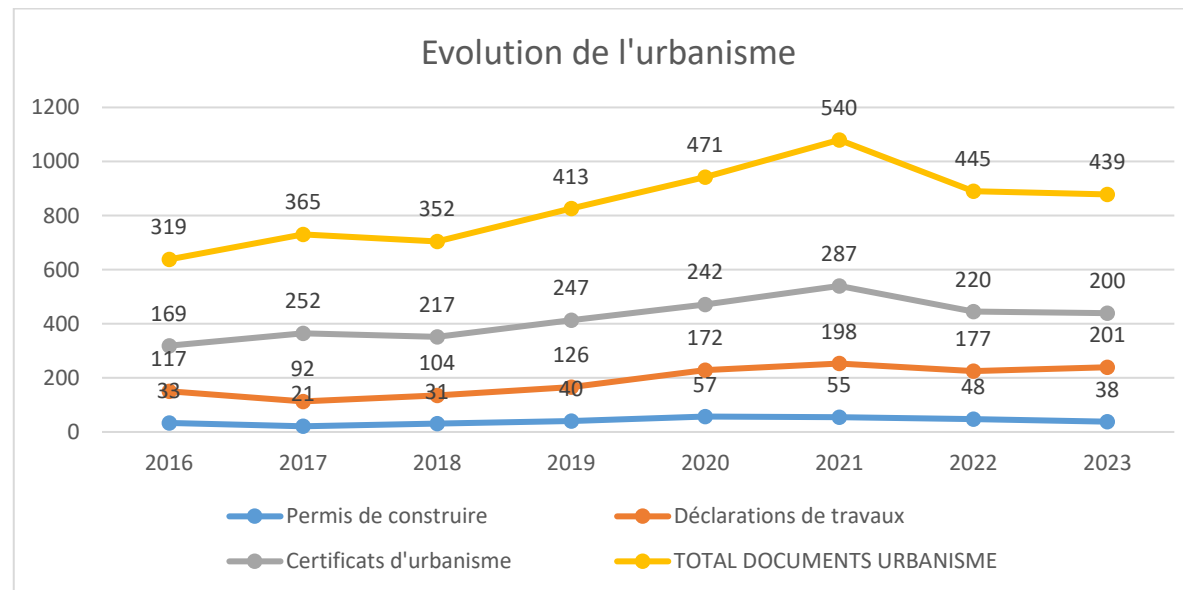
Le ratio KLOPFER, au 1^{er} janvier 2024, met en évidence la capacité de la commune à rembourser sa dette en 3 années.

Ces chiffres attestent de la très bonne situation financière de la commune.

PARTIE 5 : ANNEXES

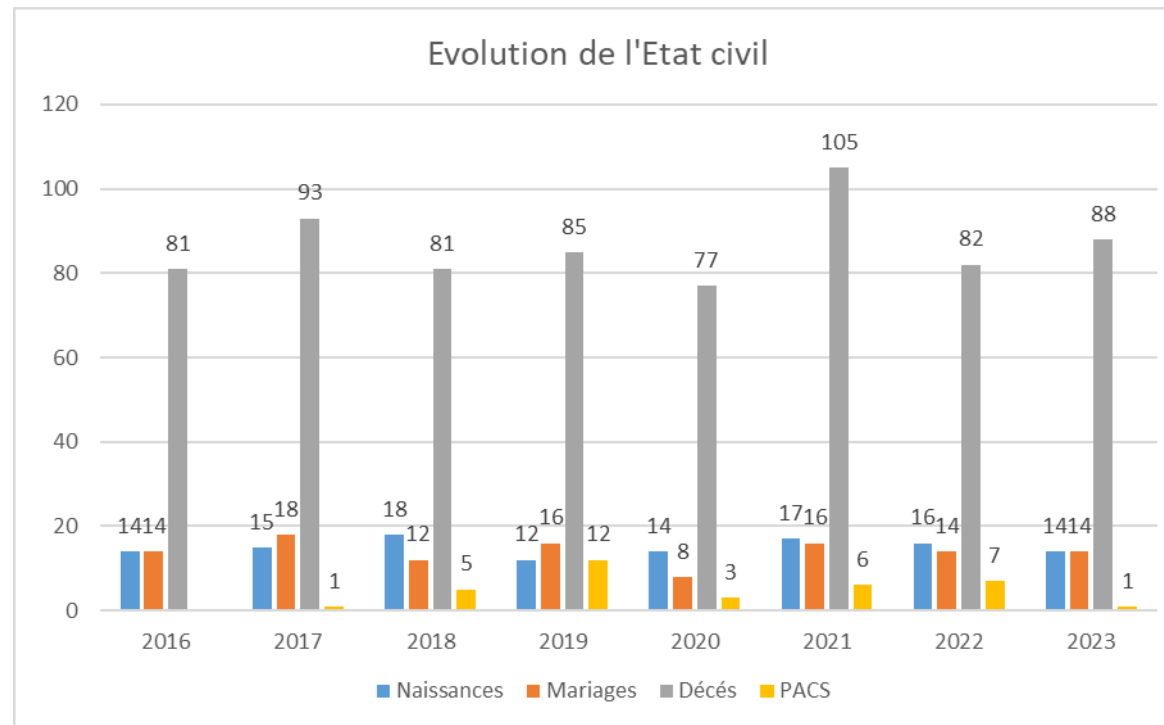
ANNEXE N°1 : URBANISME

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2023/2022
Permis de construire	33	21	31	40	57	55	48	38	-21%
Déclarations de travaux	117	92	104	126	172	198	177	201	14%
Certificats d'urbanisme	169	252	217	247	242	287	220	200	-9%
TOTAL DOCUMENTS URBANISME	319	365	352	413	471	540	445	439	-1%



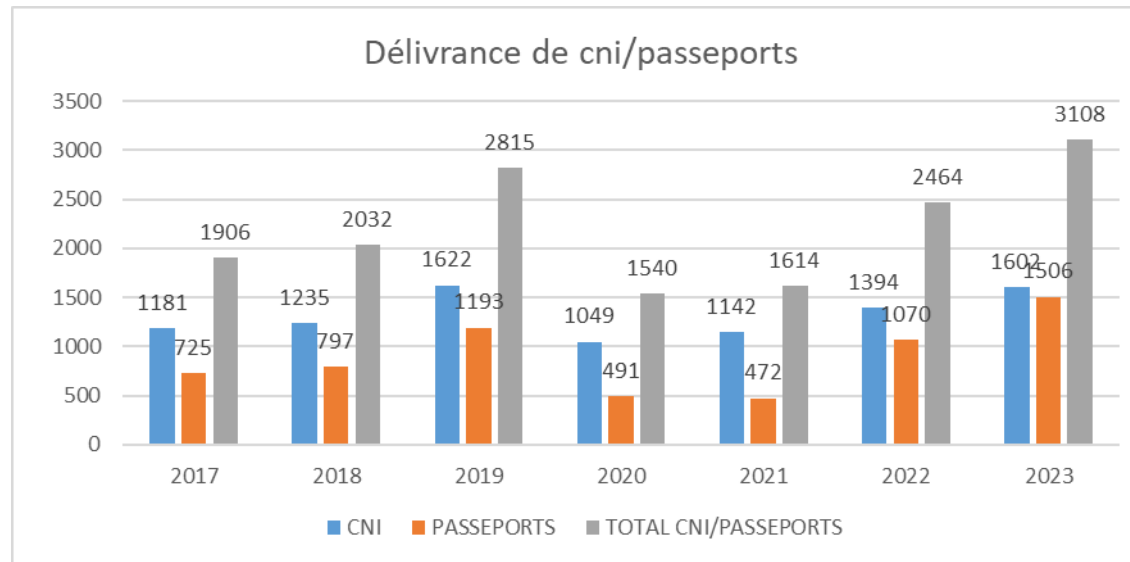
ANNEXE N° 2 : ETAT CIVIL

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2022 / 2023
Naissances	14	15	18	12	14	17	16	14	-13%
Mariages	14	18	12	16	8	16	14	14	0%
Décès	81	93	81	85	77	105	82	88	7%
PACS		1	5	12	3	6	7	1	-86%
TOTAL ETAT CIVIL	109	127	116	125	102	144	119	117	-2%



ANNEXE N° 3 : TITRES D'IDENTITE

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2023 / 2022
CNI	1181	1235	1622	1049	1142	1394	1602	15%
PASSEPORTS	725	797	1193	491	472	1070	1506	41%
TOTAL CNI/PASSEPORTS	1906	2032	2815	1540	1614	2464	3108	26%



ANNEXE N°4 : VEHICULES COMMUNAUX

Marque	Véhicule
Renault	Express
Renault	Véhicule publicitaire
Peugeot	Fourgonnette bipper blanche
Otokar	Car transport scolaire
Isuzu	Camion poly-benne
Ford	Transit (espaces verts)
Renault	Camion Master benne
Renault	Kangoo (Esquibien)
Schmidt	Balayeuse
Ford	Transit (espaces verts)
Ford	Transit, chassis cabine CHC P350 (voirie)
Piaggio	Porter benne NP6
Kymco	Scooter
Daudin	Remorque (tonne à eau)
Kubota	Tracteur tondeuse
John Deere	Tracteur tondeuse (petit engin, pas de route)
Saris	Remorque de la machine à vapeur
Quemerai	Remorque
Iroise	Remorque (plateau Joël Cren)
Renault	Kangoo RCT
Renault	Fourgon (bâtiment)
Renault	Master FGN L2H2 (voirie)
Renault	Kangoo PR2 15D80 (affecté principalement au CCAS)
JCB	Tractopelle
Renault	Zoé R90-Zen
Massey-Ferguson	Véhicule agricole
Peugeot	Expert Fg Standard 1.5 BlueHDI (Voirie)
Peugeot	Expert Fg Standard 2 BlueHDI (ASVP)
Ford	Transit
	bateau pneumatique

ANNEXE N°5 : BATIMENTS COMMUNAUX

Bâtiments	Adresses	Communes historiques
Mairie Audierne	12 quai Jean Jaurès	Audierne
Mairie annexe Esquibien	3 rue Surcouf	Esquibien
Centre Technique (garage), Audierne	Place du Général de Gaulle	Audierne
Menuiserie-vestiaires, Audierne	Rue Lamartine / place du Gral de Gaulle	Audierne
Ancienne caserne Pompiers	Place du Général de Gaulle	Audierne
Centre Technique (garage), Esquibien	Rue Saint-Onneau	Esquibien
Serres de Locquéran (serres et maison)	Locquéran	Plouhinec
Ecole publique Pierre Le Lec	Quai Anatole France	Audierne
Ecole publique d'Esquibien	Rue Duguay Trouin	Esquibien
Cinéma Le Goyen	13 rue Pasteur	Audierne
Appartement Cinéma Le Goyen	13 rue Pasteur	Audierne
Théâtre Georges Madec	1 rue Henri Sergent	Esquibien
Bibliothèque Audierne	9 rue Lamartine	Audierne
Espace associatif (Bibliothèque et salle ping pong)	13 bis rue Laënnec	Esquibien
Musée Maritime et office de tourisme	Rue Lesné	Audierne
Salle omnisports	Place du Général de Gaulle	Audierne
Salle polyvalente d'Esquibien	Place de la Fontaine	Esquibien
Le Foyer Marthe Pierre	16 rue du 14 juillet	Audierne
Les halles	2 place de la Liberté	Audierne
Les Affaires Maritimes (salle multi-activités)	1 rue Lamartine	Audierne
Boulodrome (association des 2 Rives-pétanque)	Rue Marcel Paul	Audierne
Centre nautique	Rue de Sainte Evette	Esquibien
Structure d'accueil	Rue de Sainte Evette (assurance : jusqu'à la place du Gral de Gaulle)	Esquibien
Stade de foot Locquéran et vestiaires	Locquéran	Plouhinec
Stade de foot : vestiaires-locaux attenants (Club Ho)	2 rue du Stade	Esquibien
Eglise Saint Raymond	Rue Emile Zola	Audierne
Eglise Saint Onneau	Rue René Laënnec	Esquibien
Chapelle Sainte Evette	Rue de Sainte Evette	Esquibien
Chapelle Sainte Brigitte	Lieu-dit Landuguentel	Esquibien
Maison individuelle (entrée de ville)	Rue Lamartine	Audierne
Maison individuelle (achat du 05/02/2020)	29 rue du 14 juillet	Audierne
Maison du patrimoine	Place du Gannaëg, bourg	Esquibien
Centre de loisirs (ancien collège St Joseph)	4 rue Emile Combes	Audierne
Mât Fénoix	Place de la France Libre	Audierne
Local des Restaurants du Cœur	4 rue Emile Combes	Audierne
Bureau du Port	Quai Anatole France	Audierne
Maison bien sans maître (en ruine) - Parcelle AK442 de 80 M²	30 rue Danton	Audierne

ANNEXE N°6 : ETAT DE LA DETTE

I - BUDGET PRINCIPAL : ETAT DE LA DETTE AU 31.12 2023

MAIRIE D AUDIERNE - AUDIERNE-ESQUIBIEN

02/02/2024	Récapitulatif pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023	1 / 2
------------	---	-------

Soldé	Code	TYPE	Date d'acquisition	Organisme prêteur	Devise	Montant	Date fin	CRD au 31/12/2023	IRD au 31/12/2023	Capital remboursé sur la période
		Référence		Objet						
Budget AUDIERNE-ESQUIBIEN										
☐	E 20080	Emprunt 06000037	04/04/2008	CAISSE CRED. AGRIC./ & SORAVIE DRAGAGE ANCIENNE SOUILLE P.PL.	EURO	116 000,00	15/04/2023	0,00	0,00	10 165,30
☐	E 20100	Emprunt 00248087	28/12/2009	CAISSE CRED. AGRIC./ & SORAVIE TRAVAUX COMMUNAUX	EURO	115 000,00	15/12/2024	9 957,13	247,66	9 572,18
☐	E 20100	Emprunt 00248088	28/12/2009	CAISSE CRED. AGRIC./ & SORAVIE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES	EURO	159 621,00	15/12/2024	13 820,23	343,73	13 286,30
☐	E 20100	Emprunt 00248086	18/02/2010	CAISSE CRED. AGRIC./ & SORAVIE TRAVAUX MAISON DU PORT	EURO	170 000,00	15/02/2025	14 166,85	420,75	11 333,32
☐	E 20110	Emprunt 00252279	28/07/2011	CAISSE CRED. AGRIC./ & SORAVIE ACQUIS. BAT. AFFAIRES MARIT.	EURO	350 000,00	15/07/2041	251 160,07	92 557,40	9 842,73
☐	E 20120	Emprunt 00253867	04/05/2012	CAISSE CRED. AGRIC./ & SORAVIE TRAVAUX DIVERS	EURO	220 000,00	15/05/2027	58 666,63	6 028,00	14 666,67
☐	E 20130	Emprunt MON50888	06/08/2013	DIVERS TVX SALLE MULTI-FONCTIONS	EURO	416 000,00	01/09/2028	156 452,49	14 376,51	29 695,60
☐	E 20140	Emprunt 10000116	26/06/2014	CAISSE CRED. AGRIC./ & SORAVIE FINANCT SALLE MULTI-FONCTIONS	EURO	170 000,00	15/06/2029	70 719,92	5 831,72	11 732,28
☐	E 20150	Emprunt DD048715	16/04/2015	CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE TRAVAUX	EURO	350 000,00	30/03/2035	210 845,01	20 479,29	16 930,42
☐	E 20160	Emprunt 10000246	25/02/2016	CAISSE CRED. AGRIC./ & SORAVIE CENTRE NAUTIQUE CAP-SIZUN ESQU	EURO	360 000,00	15/03/2036	237 075,26	30 496,10	16 938,34
☐	E 20170	Emprunt 48792101	18/04/2017	CAISSE D'EPARGNE DE BRETAGNE Maison Médicale	EURO	280 000,00	15/04/2032	158 666,58	7 982,92	18 666,68
☐	E 20170	Emprunt MON51629	18/04/2017	LA BANQUE POSTALE Travaux Boulevard Yves Normant	EURO	417 000,00	01/05/2037	301 618,22	37 582,75	19 327,53
☐	E 20170	Emprunt MON51629	18/04/2017	LA BANQUE POSTALE Terrains Kerlaouénan	EURO	447 000,00	01/05/2037	318 648,48	40 286,28	20 717,98

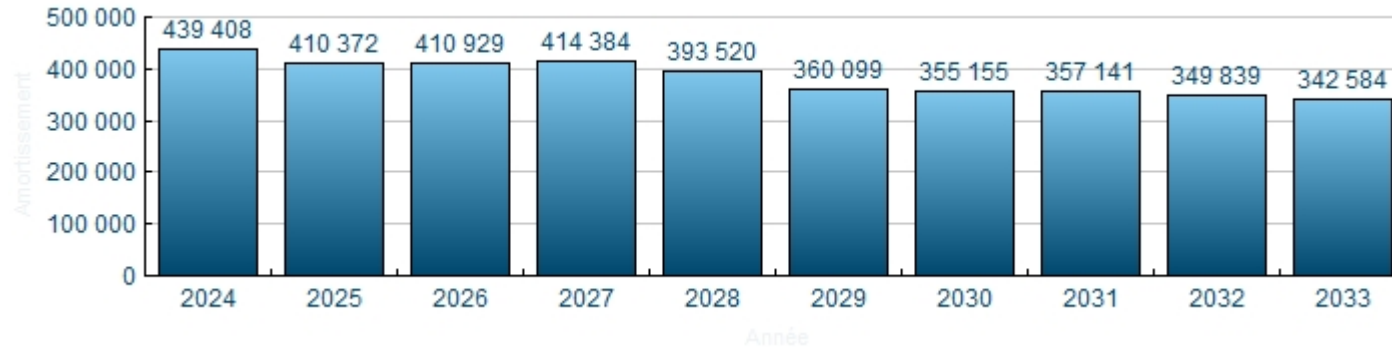
MAIRIE D AUDIERNE - AUDIERNE-ESQUIBIEN

02/02/2024	Récapitulatif pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023	2 / 2
------------	--	-------

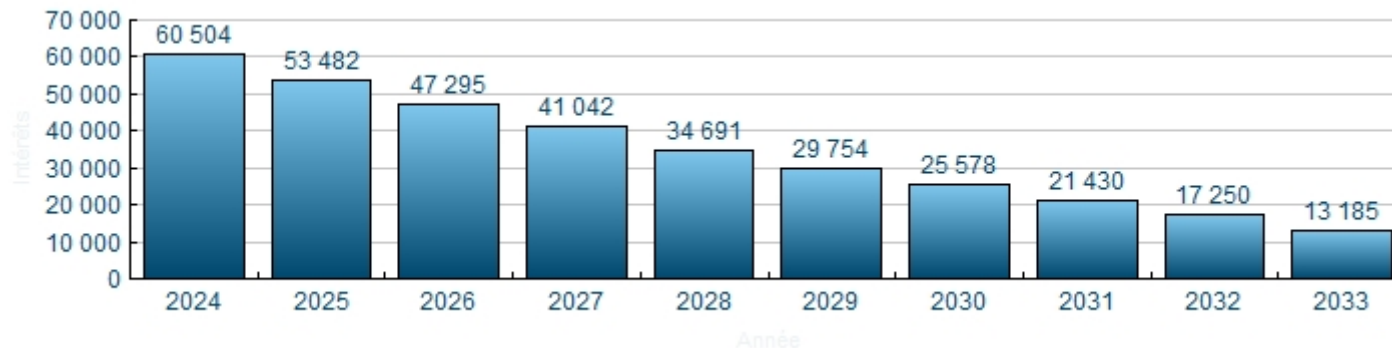
Soldé	Code	TYPE	Date d'acquisition	Organisme prêteur	Devise	Montant	Date fin	CRD au 31/12/2023	IRD au 31/12/2023	Capital remboursé sur la période
		Référence		Objet						
<input type="checkbox"/>	E 20180	Emprunt DD130990	30/12/2018	CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE AMENAGEMENT DENTRE-VILLE	EURO	1 500 000,00	30/12/2033	1 000 000,00	68 162,60	100 000,00
<input type="checkbox"/>	E 20200	Emprunt DD151798	03/03/2020	CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE TRAVAUX INVESTISSEMENTS	EURO	800 000,00	30/01/2035	600 000,05	16 905,00	53 333,32
<input checked="" type="checkbox"/>	E 99901	Emprunt 10000030	27/05/2013	CAISSE CRED. AGRIC./ & SORAVIE PARKING RUE LAENNEC	EURO	200 000,00	15/05/2023	0,00	0,00	10 000,00
<input type="checkbox"/>	E 99901	Emprunt 45 74825	26/08/2002	C.D.C. Réhabilitation d'un logement	EURO	60 000,00	30/07/2028	13 353,87	1 342,40	2 598,61
<input type="checkbox"/>	E 99901	Emprunt 10000974	11/10/2021	CAISSE CRED. AGRIC./ & SORAVIE Marché de voirie et réseaux divers 2020 (délib	EURO	1 300 000,00	15/11/2036	1 126 666,64	30 603,13	86 666,68
Total pour budget AUDIERNE-ESQUIBIEN								4 541 817,43	373 646,24	455 473,94
Total général								4 541 817,43	373 646,24	455 473,94

III – PREVISIONS DE REMBOURSEMENT DE LA DETTE JUSQU'À 2033

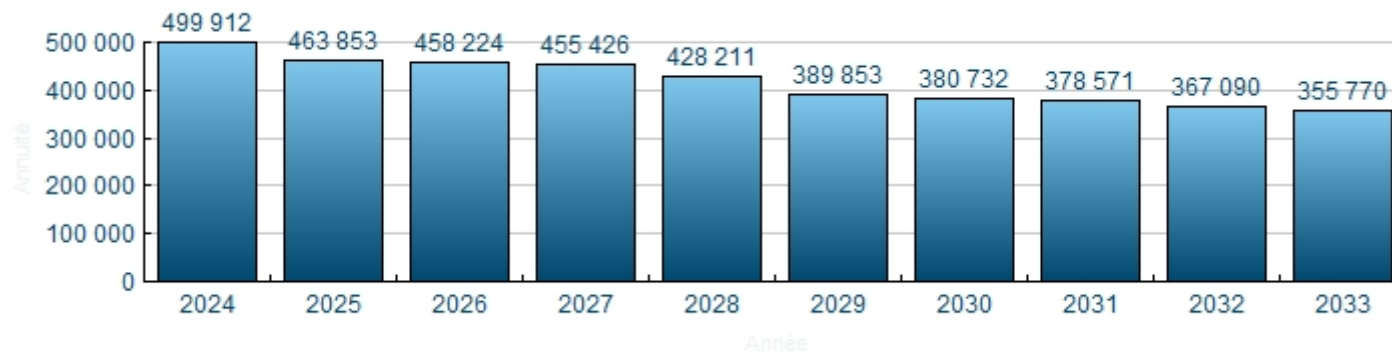
Capital remboursé sur l'année :



Intérêts remboursés sur l'année :



Annuité (capital + intérêts remboursés sur l'année) :



ANNEXE N°7 : ETUDE PROSPECTIVE

Une étude prospective de la commune a été effectuée par le bureau d'études « Ressources Consultants Finances », début 2024.

Les éléments ci-dessous présente une simulation, à taux de fiscalité constant, jusqu'à 2026 :

Modèle REGARDS

RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES

ANALYSE FINANCIERE PROSPECTIVE

2023 - 2026

Audierne

Simulation n° 20

5 janvier 2024 référence

01/02/2024

HOTEL DE VILLE

12, QUAI JEAN JAURES – 29770 AUDIERNE
COURRIEL : accueil.audierne@audierne.bzh
TEL : 02 98 70 08 47 www.audierne.fr

MAIRIE ANNEXE

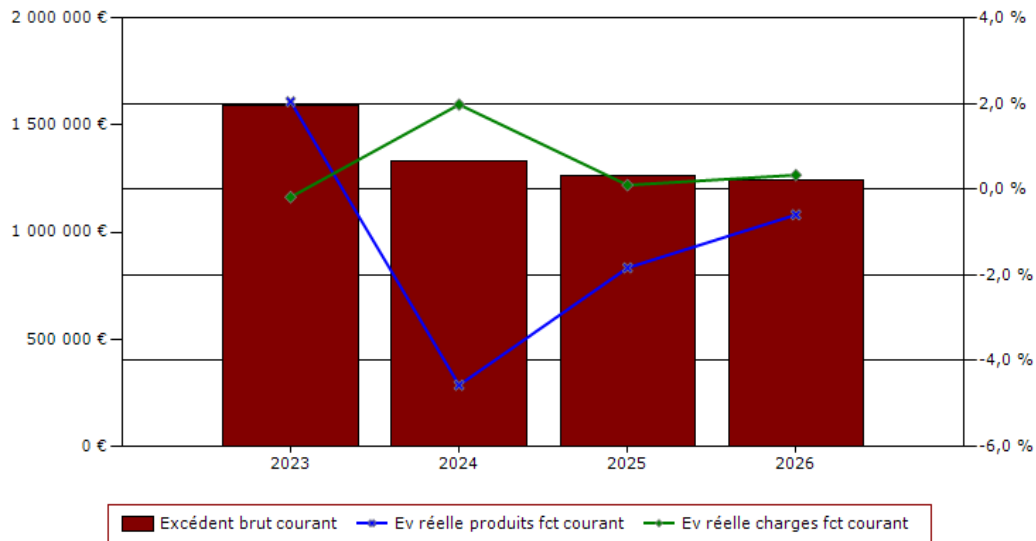
3, RUE SURCOUF - ESQUIBIEN - 29770 AUDIERNE
COURRIEL : accueil.esquibien@audierne.bzh
TEL : 02 98 70 02.76

I. CHAÎNE DE L'ÉPARGNE

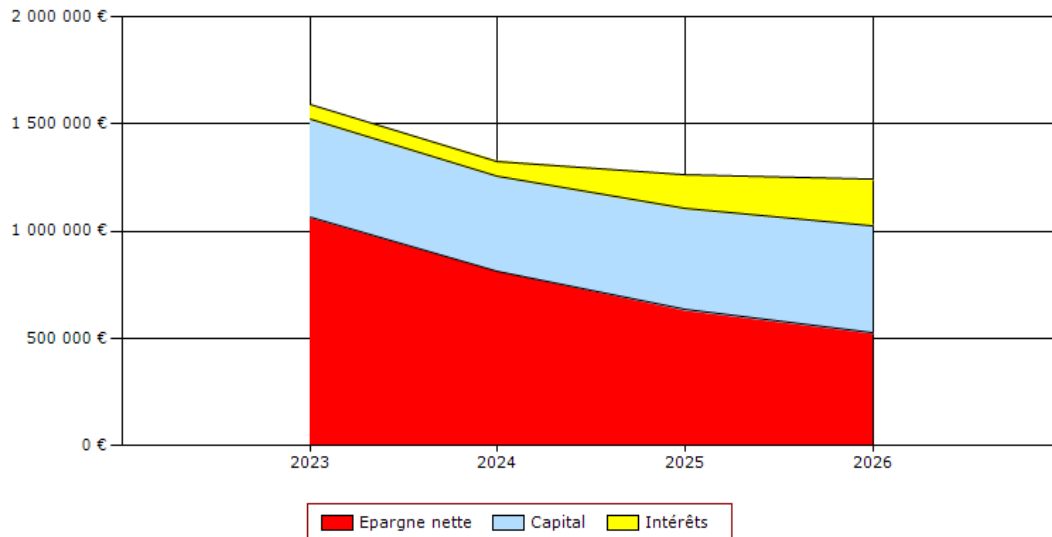
€	2023	2024	2025	2026
Produits de fct. courant	4 952 388	4 848 797	4 855 111	4 910 796
- Charges de fct. courant	3 361 350	3 517 037	3 590 928	3 665 991
= EXCÉDENT BRUT COURANT (EBC)	1 591 038	1 331 760	1 264 183	1 244 806
+ Solde exceptionnel large	-2 587	-4 000	-4 000	-4 000
= Produits exceptionnels larges*	1 900	1 000	1 000	1 000
- Charges exceptionnelles larges*	4 487	5 000	5 000	5 000
= EPARGNE DE GESTION (EG)	1 588 451	1 327 760	1 260 183	1 240 806
- Intérêts	67 725	72 231	156 506	213 954
= EPARGNE BRUTE (EB)	1 520 726	1 255 529	1 103 677	1 026 852
- Capital	455 408	439 589	471 739	502 710
= EPARGNE NETTE (EN)	1 065 318	815 940	631 938	524 142

* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)

Excédent brut courant



Marges d'épargne



II. ANNUITE DE LA DETTE

II.1 - Dette antérieure corrigée

€	2023	2024	2025	2026
Capital net antérieur corrigé *	455 408	439 589	411 125	408 604
Intérêts nets antérieurs corrigés	67 725	60 681	52 923	46 789
Annuité nette antérieure corrigée	523 133	500 270	464 048	455 393

* Dette corrigée des remboursements anticipés, des variations des taux variables et des transferts de dette

II.2 - Dette nouvelle

€	2023	2024	2025	2026
Capital nouveau		0	60 614	94 106
Intérêts nouveaux		11 550	103 583	167 165
Annuité de dette nouvelle		11 550	164 197	261 271

II.3 - Dette totale

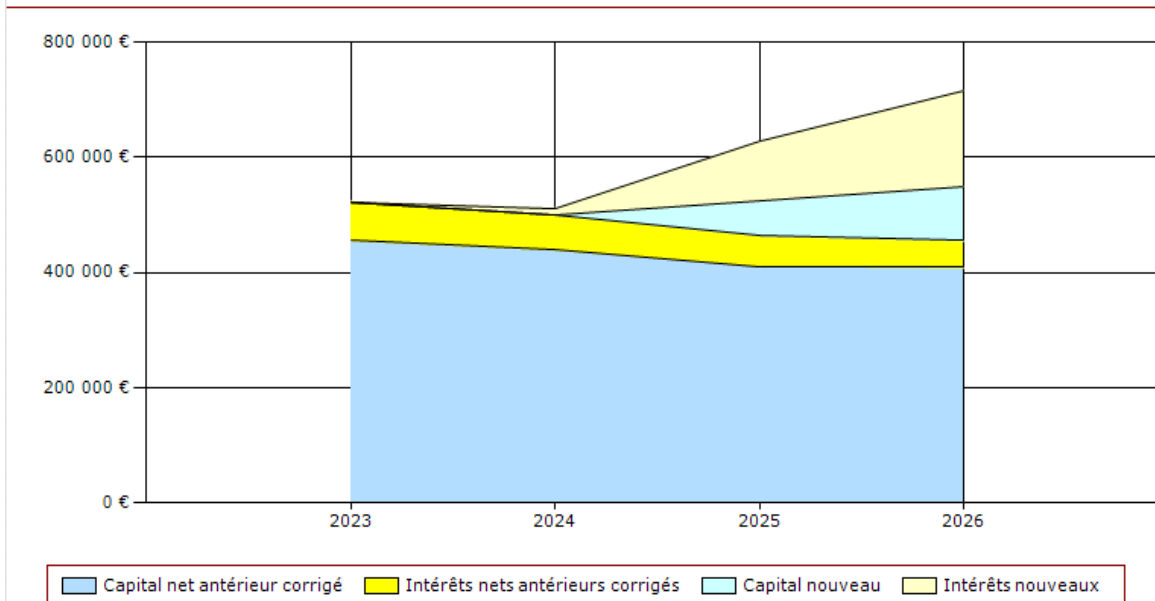
€	2023	2024	2025	2026
Capital	455 408	439 589	471 739	502 710
Intérêts	67 725	72 231	156 506	213 954
Annuité de dette totale	523 133	511 820	628 245	716 664

II.4 - Ratios

€	2023	2024	2025	2026
Annuité de dette	523 133	511 820	628 245	716 664
Produits de fonctionnement	4 954 288	4 849 797	4 856 111	4 911 796
Annuité / Prod de fct	10,6%	10,6%	12,9%	14,6%

Annuité de dette	523 133	511 820	628 245	716 664
Population	3 756	3 752	3 752	3 752
Annuité / Habitant en €	139,3	136,4	167,4	191,0

Annuité de la dette

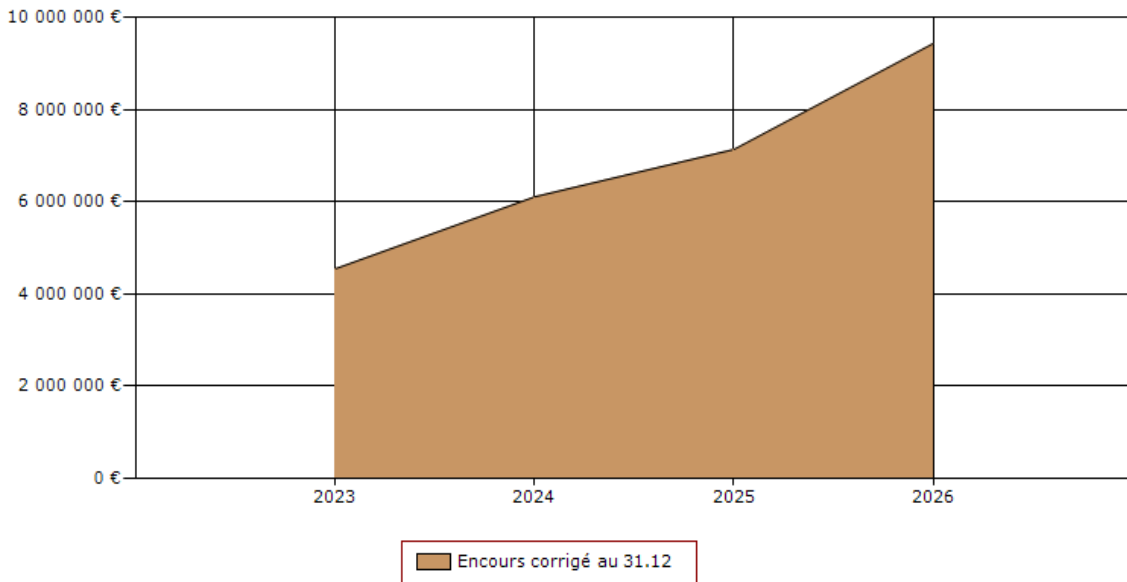


III. ENCOURS DE LA DETTE

III.1 - Encours et délai d'extinction de la dette

€	2023	2024	2025	2026
Encours corrigé au 31.12	4 550 534	6 110 945	7 139 206	9 436 495
Epargne brute	1 520 726	1 255 529	1 103 677	1 026 852
ENCOURS corrigé au 31/12 / EPARGNE BRUTE	3,0	4,9	6,5	9,2

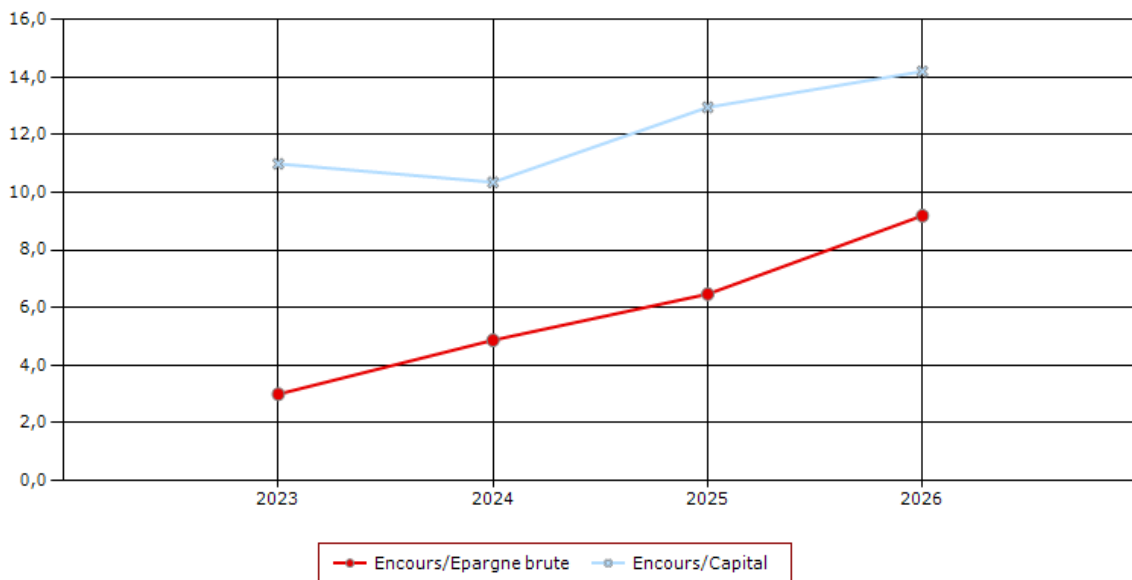
Encours de dette



III.2 - Durée apparente de la dette

€	2023	2024	2025	2026
Encours corrigé au 01.01	5 006 185	4 550 534	6 110 945	7 139 206
Capital	455 408	439 589	471 739	502 710
ENCOURS corrigé / CAPITAL	11,0	10,4	13,0	14,2

Ratios de dette



IV. RATIOS ET INDICATEURS

IV.1 - Ratios

	2023	2024	2025	2026
Excéd. brut courant / Prod. Fct.	32,1%	27,5%	26,0%	25,3%
Epargne de gestion / Prod. Fct.	32,1%	27,4%	26,0%	25,3%
Epargne brute / Prod. Fct.	30,7%	25,9%	22,7%	20,9%
Epargne nette / Prod. Fct.	21,5%	16,8%	13,0%	10,7%
Epargne nette / Dép. Inv. (hors dette)	40,4%	18,3%	19,4%	11,8%
Emprunt / Dép. Inv. (hors dette)	0,0%	44,8%	46,1%	63,1%
Encours corrigé au 31.12 / Prod. Fct.	91,9%	126,0%	147,0%	192,1%
Annuité / Prod. Fct.	10,6%	10,6%	12,9%	14,6%

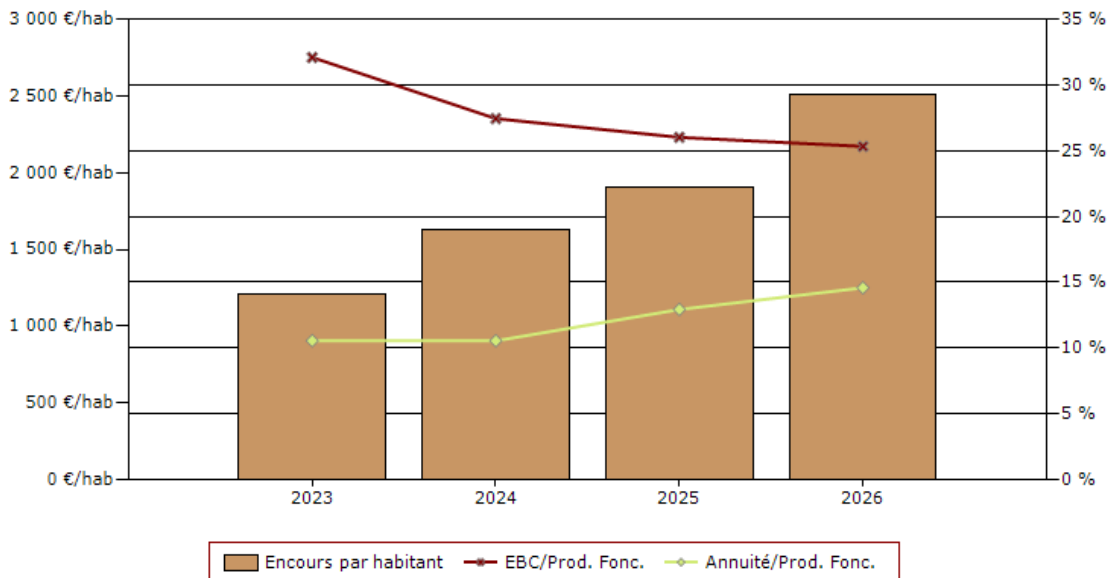
IV.2 - Indicateurs

	2023	2024	2025	2026
Indice RPI	5,1	3,3	1,9	2,0
Epargne brute / DAP	4,8	0,0	0,0	0,0
Encours au 31.12 / Epargne brute	3,0	4,9	6,5	9,2
Encours au 31.12 / hab	1 211,5	1 628,7	1 902,8	2 515,1

RPI = Ressources propres d'investissement (FCTVA, Cessions, ...)

Indice RPI (IRPI) = (Epnette + RPI) / RPI

Ratios et indicateurs

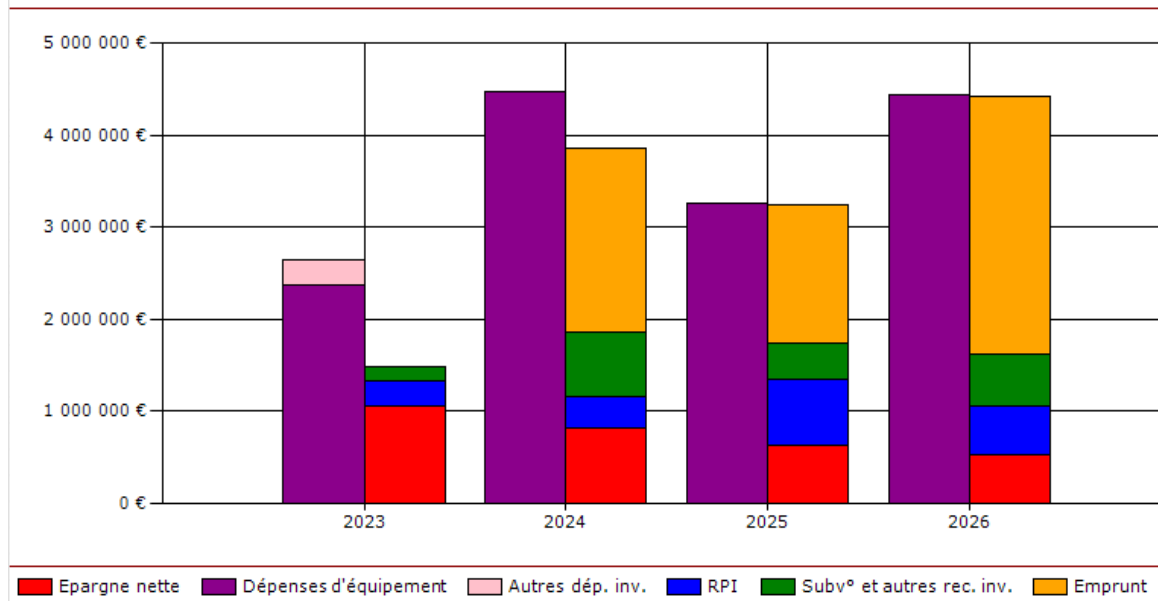


V. FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

€	2023	2024	2025	2026
Dép. d'inv. hs annuité en capital	2 639 280	4 469 000	3 255 000	4 435 000
Dép. d'inv. hs dette	2 639 280	4 469 000	3 255 000	4 435 000
Dépenses d'équipement	2 365 754	4 469 000	3 255 000	4 435 000
Dépenses directes d'équipement	2 051 513	4 469 000	3 255 000	4 435 000
Dépenses indirectes (FdC et S.E.)	314 241	0	0	0
Opérat° pour cpte de tiers (dép)	22 486	0	0	0
AC Investissement	0	0	0	0
Autres dépenses d'inv.	251 040	0	0	0
Remboursements anticipés	0	0	0	0
Financement des investissements	1 478 637	3 857 007	3 245 904	4 424 841
Epargne nette	1 065 318	815 940	631 938	524 142
Ressources propres d'inv. (RPI)	259 581	349 608	714 447	531 234
FCTVA	201 318	309 608	674 447	491 234
Produits des cessions	17 280	0	0	0
AC Investissement	0	0	0	0
Diverses RPI	40 983	40 000	40 000	40 000
Opérat° pour cpte de tiers (rec)	0	0	0	0
Fonds affectés (amendes...)	16 000	0	0	0
Subventions yc DGE / DETR / DSIL	137 738	691 459	399 520	569 466
Emprunt	0	2 000 000	1 500 000	2 800 000
Variation de l'excédent global	-1 160 643	-611 993	-9 096	-10 159

€	2023	2024	2025	2026
Excédent global de clôture (EGC)	788 784	176 791	167 695	157 536

Financement de l'investissement

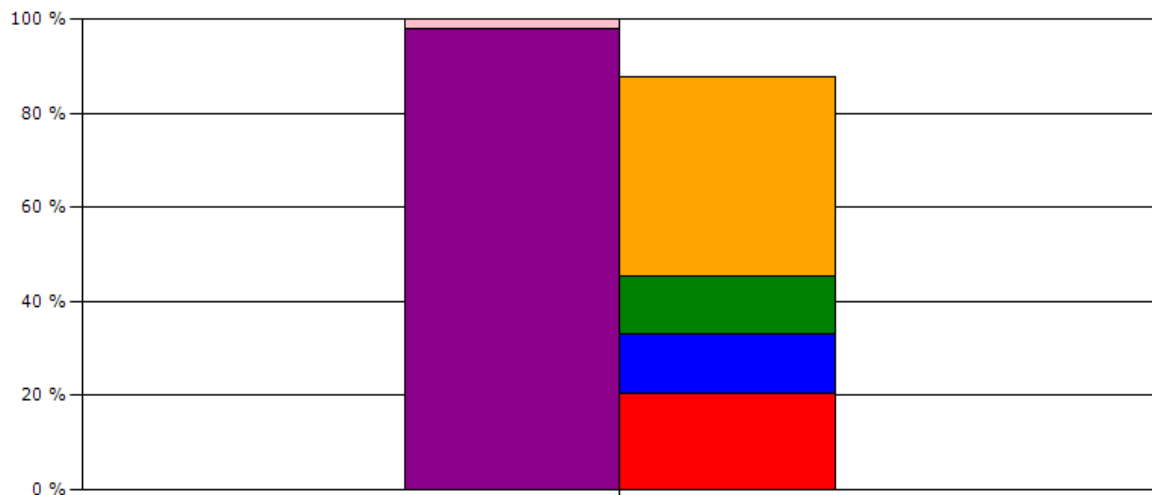


VI. STRUCTURE MOYENNE DU FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Moyenne 2023/2026	€	€/hab	Structure
Dép. d'inv. hs annuité en capital	3 699 570	985,76	100,0%
Dép. d'inv. hs dette	3 699 570	985,76	100,0%
Dépenses d'équipement	3 631 189	967,54	98,2%
Dépenses directes d'équipement	3 552 628	946,61	96,0%
Dépenses indirectes (FdC et S.E.)	78 560	20,93	2,1%
Opérat° pour cpte de tiers (dép)	5 622	1,50	0,2%
AC Investissement	0	0,00	0,0%
Autres dépenses d'inv.	62 760	16,72	1,7%
Remboursements anticipés	0	0,00	0,0%
Financement des investissements	3 251 597	866,40	87,9%
Epargne nette	759 334	202,33	20,5%
Ressources propres d'inv. (RPI)	463 718	123,56	12,5%
FCTVA	419 152	111,68	11,3%
Produits des cessions	4 320	1,15	0,1%
AC Investissement	0	0,00	0,0%
Diverses RPI	40 246	10,72	1,1%
Opérat° pour cpte de tiers (rec)	0	0,00	0,0%
Fonds affectés (amendes...)	4 000	1,07	0,1%
Subventions yc DGE / DETR / DSIL	449 546	119,78	12,2%
Emprunt	1 575 000	419,66	42,6%
Variation de l'excédent global	-447 973	-119,36	-12,1%

Moyenne 2023/2026	€	€/hab	Structure
Excédent global de clôture (EGC)	322 702	85,98	8,7%

Financement de l'investissement



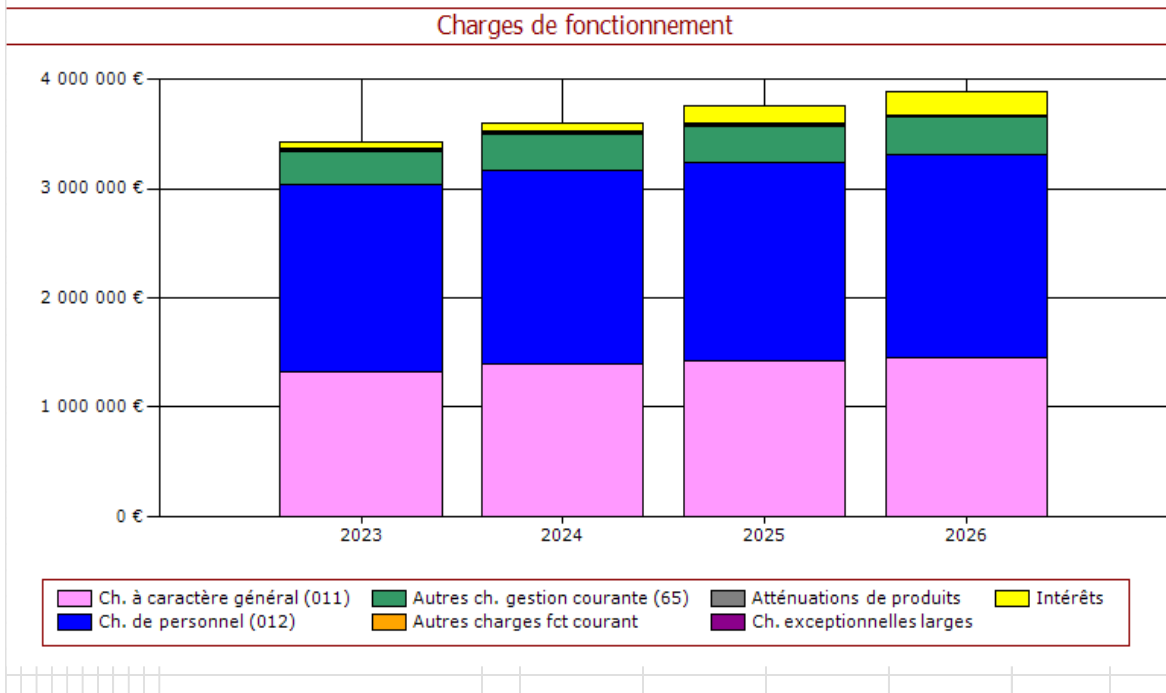
■ Epargne nette
 ■ Dépenses d'équipement
 ■ Autres dép. inv.
 ■ RPI
 ■ Subv° et autres rec. inv.
 ■ Emprunt

VII. CHARGES DE FONCTIONNEMENT

VII.1 - Montant des charges de fonctionnement

€	2023	2024	2025	2026
Charges fct courant strictes	3 358 979	3 509 037	3 582 928	3 657 991
Charges à caractère général	1 329 691	1 390 000	1 425 015	1 460 423
Charges de personnel	1 701 869	1 780 000	1 815 600	1 851 912
Autres charges de gest° courante (yc groupes d'élus)	327 419	339 037	342 313	345 656
Autres charges fct courant	0	0	0	0
Atténuations de produits	2 371	8 000	8 000	8 000
Charges fct courant	3 361 350	3 517 037	3 590 928	3 665 991
Charges exceptionnelles larges *	4 487	5 000	5 000	5 000
Charges fct hs intérêts	3 365 837	3 522 037	3 595 928	3 670 991
Intérêts	67 725	72 231	156 506	213 954
Charges de fonctionnement	3 433 562	3 594 268	3 752 434	3 884 944

* y compris frais financiers hors intérêts (66 - 6611)



VII.2 - Evolution nominale des charges de fonctionnement

	Moy.	2024/23	2025/24	2026/25
Charges fct courant strictes	2,9%	4,5%	2,1%	2,1%
Charges à caractère général	3,2%	4,5%	2,5%	2,5%
Charges de personnel	2,9%	4,6%	2,0%	2,0%
Autres charges de gest° courante (yc groupes d'élus)	1,8%	3,5%	1,0%	1,0%
Autres charges fct courant	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Atténuations de produits	50,0%	237,4%	0,0%	0,0%
Charges fct courant	2,9%	4,6%	2,1%	2,1%
Charges exceptionnelles larges *	3,7%	11,4%	0,0%	0,0%
Charges fct hs intérêts	2,9%	4,6%	2,1%	2,1%
Intérêts	46,7%	6,7%	116,7%	36,7%
Charges de fonctionnement	4,2%	4,7%	4,4%	3,5%

* y compris frais financiers hors intérêts (66 - 6611)

VII.3 - Evolution réelle des charges de fonctionnement (hors inflation)

	Moy.	2024/23	2025/24	2026/25
Charges fct courant strictes	0,8%	1,8%	0,1%	0,3%
Charges à caractère général	1,0%	1,9%	0,5%	0,7%
Charges de personnel	0,7%	1,9%	0,0%	0,2%
Autres charges de gest° courante (yc groupes d'élus)	-0,3%	0,9%	-1,0%	-0,8%
Autres charges fct courant	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Atténuations de produits	46,9%	228,9%	-2,0%	-1,7%
Charges fct courant	0,8%	2,0%	0,1%	0,3%
Charges exceptionnelles larges *	1,5%	8,6%	-2,0%	-1,7%
Charges fct hs intérêts	0,8%	2,0%	0,1%	0,3%
Intérêts	43,7%	4,0%	112,4%	34,4%
Charges de fonctionnement	2,0%	2,0%	2,4%	1,8%

* y compris frais financiers hors intérêts (66 - 6611)

<i>Inflation budgétaire</i>	2,12%	2,60%	2,00%	1,75%
-----------------------------	-------	-------	-------	-------

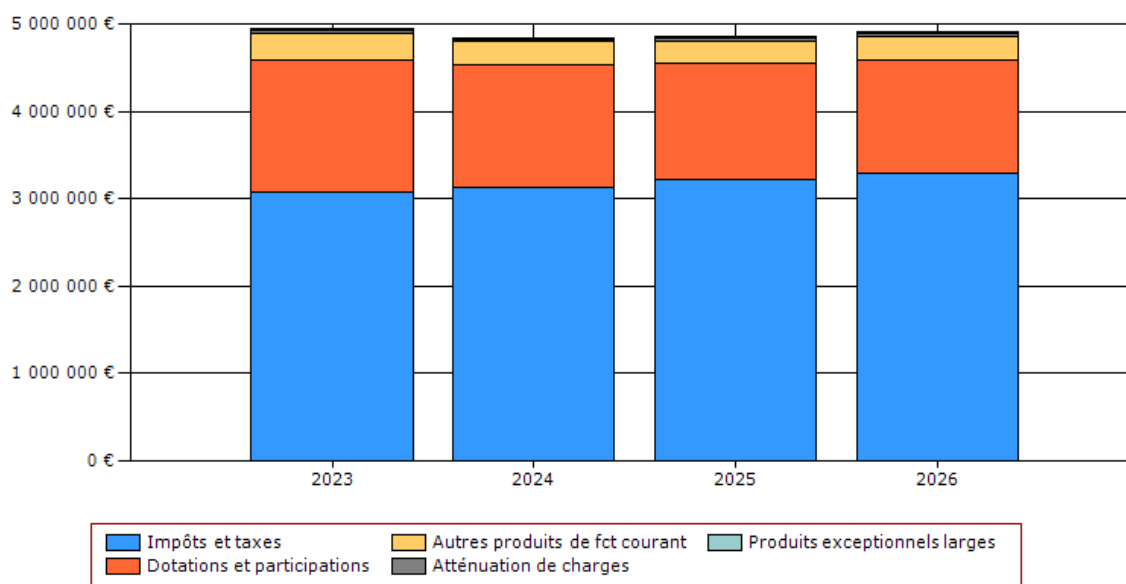
VIII. PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

VIII.1 - Montant des produits de fonctionnement

€	2023	2024	2025	2026
Produits fct courant stricts	4 899 232	4 798 797	4 804 111	4 858 776
Impôts et taxes	3 071 637	3 134 813	3 219 882	3 285 740
Contributions directes	2 591 911	2 666 023	2 751 422	2 824 082
Dotations communautaire reçue	68 933	88 000	88 000	88 000
AC reçue	68 933	73 000	73 000	73 000
DSC reçue	0	15 000	15 000	15 000
Fraction TVA (CVAE)	0	0	0	0
Fonds départemental DMTO	0	0	0	0
Taxe sur les pylônes électriques	0	0	0	0
Taxe sur les déchets stockés	0	0	0	0
Taxe Gemapi	0	0	0	0
Taxe locale sur la publicité extérieure	0	0	0	0
Taxe additionnelle DMTO	290 830	260 000	265 200	270 504
Attribution FPIC	66 196	65 976	59 379	46 184
Solde impôts et taxes	53 767	54 814	55 882	56 970
Dotations et participations	1 517 666	1 408 326	1 325 453	1 311 081
DGF	1 475 530	1 387 078	1 304 168	1 289 806
Fonds de péréquation divers	0	0	0	0
Compensations fiscales	6 999	7 248	7 285	7 275
Compensations pertes bases	0	0	0	0
FCTVA fct	0	0	0	0
Dotation COVID	0	0	0	0
Dotation filet de sécurité	0	0	0	0
Solde participations diverses	35 137	14 000	14 000	14 000
Autres produits fct courant	309 929	255 657	258 776	261 956
Produits des services	192 154	195 232	197 742	200 301
Travaux en régie	22 670	30 000	30 000	30 000
Produits de gestion	95 105	30 425	31 034	31 655
Produits divers d'exploitation	0	0	0	0
Atténuations de charges	53 156	50 000	51 000	52 020
PROD. FCT COURANT	4 952 388	4 848 797	4 855 111	4 910 796
Produits exceptionnels larges *	1 900	1 000	1 000	1 000
PROD. DE FONCTIONNEMENT	4 954 288	4 849 797	4 856 111	4 911 796

* y compris les produits financiers divers (76 - 762)

Produits de fonctionnement



VIII.2 - Evolution nominale des produits de fonctionnement

	Moy.	2024/23	2025/24	2026/25
Produits fct courant stricts	-0,3%	-2,1%	0,1%	1,1%
Impôts et taxes	2,3%	2,1%	2,7%	2,0%
Contributions directes	2,9%	2,9%	3,2%	2,6%
Dotations communautaires reçues	8,5%	27,7%	0,0%	0,0%
AC reçue	1,9%	5,9%	0,0%	0,0%
DSC reçue	s.o.	s.o.	0,0%	0,0%
Fraction TVA (CVAE)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds départemental DMTO	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Taxe sur les pylônes électriques	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Taxe sur les déchets stockés	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Taxe Gemapi	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Taxe locale sur la publicité extérieure	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Taxe additionnelle DMTO	-2,4%	-10,6%	2,0%	2,0%
Attribution FPIC	-11,3%	-0,3%	-10,0%	-22,2%
Solde impôts et taxes	1,9%	1,9%	1,9%	1,9%
Dotations et participations	-4,8%	-7,2%	-5,9%	-1,1%
DGF	-4,4%	-6,0%	-6,0%	-1,1%
Fonds de péréquation divers	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Compensations fiscales	1,3%	3,6%	0,5%	-0,1%
Compensations pertes bases	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
FCTVA fct	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Dotation COVID	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Dotation filet de sécurité	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Solde participations diverses	-26,4%	-60,2%	0,0%	0,0%
Autres produits fct courant	-5,5%	-17,5%	1,2%	1,2%
Produits des services	1,4%	1,6%	1,3%	1,3%
Travaux en régie	9,8%	32,3%	0,0%	0,0%
Produits de gestion	-30,7%	-68,0%	2,0%	2,0%
Produits divers d'exploitation	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Atténuations de charges	-0,7%	-5,9%	2,0%	2,0%
PROD. FCT COURANT	-0,3%	-2,1%	0,1%	1,1%
Produits exceptionnels larges *	-19,3%	-47,4%	0,0%	0,0%
PROD. DE FONCTIONNEMENT	-0,3%	-2,1%	0,1%	1,1%

* y compris les produits financiers divers (76 - 762)

IX. ANALYSE DE LA FISCALITE COMMUNALE

IX.1 - Taux d'imposition communaux

	2023	2024	2025	2026
Taux TH	13,75%	13,75%	13,75%	13,75%
Taux FB	31,55%	31,55%	31,55%	31,55%
Taux FNB	40,12%	40,12%	40,12%	40,12%
Taux CFE	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Evolution	Moy.	2024/23	2025/24	2026/25
Taux TH	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Taux FB	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Taux FNB	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Taux CFE	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

IX.2 - Bases nettes d'imposition

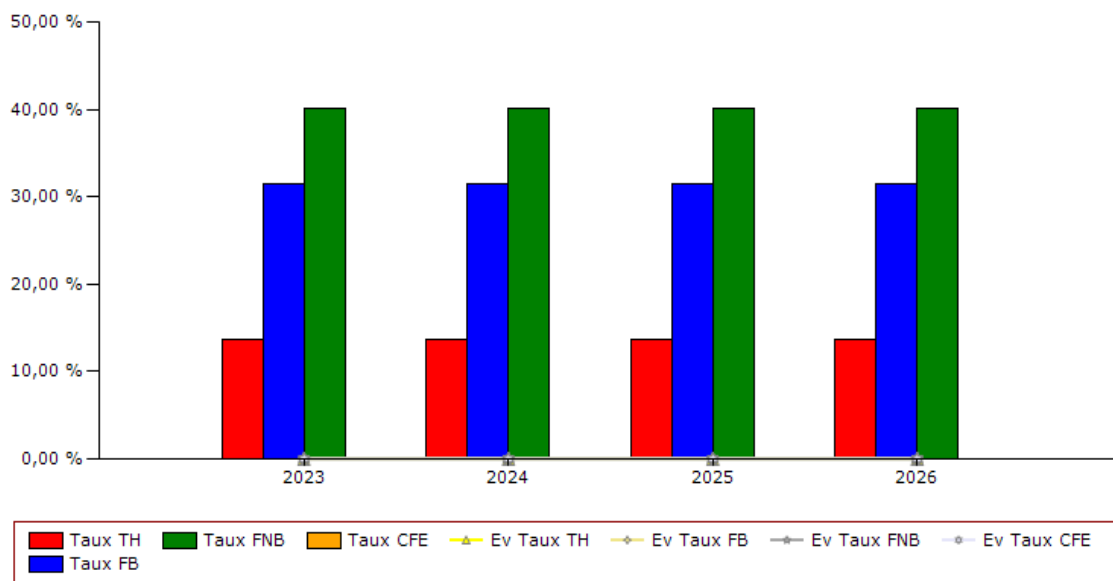
€	2023	2024	2025	2026
Base nette TH	4 496 990	4 405 209	4 562 688	4 698 183
dont base résidences secondaires	4 285 590	4 185 564	4 337 333	4 468 320
Base nette FB	7 103 550	7 408 558	7 639 400	7 835 333
Base nette FNB	86 222	89 316	91 363	92 911
Base nette CFE	0	0	0	0

Evolution nominale	Moy.	2024/23	2025/24	2026/25
Base nette TH	1,5%	-2,0%	3,6%	3,0%
dont base résidences secondaires	1,4%	-2,3%	3,6%	3,0%
Base nette FB	3,3%	4,3%	3,1%	2,6%
Base nette FNB	2,5%	3,6%	2,3%	1,7%
Base nette CFE	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

Evolution physique	Moy.	2024/23	2025/24	2026/25
Base nette TH	-1,3%	-5,7%	1,0%	1,0%
dont base résidences secondaires	-1,4%	-6,0%	1,0%	1,0%
Base nette FB	0,7%	0,7%	0,7%	0,7%
Base nette FNB	-0,3%	-0,3%	-0,3%	-0,3%
Base nette CFE	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

Indice d'actualisation TH	1,028	1,039	1,026	1,020
Indice d'actualisation FB	1,028	1,039	1,026	1,020
Indice d'actualisation CFE	1,007	1,007	1,007	1,007

Evolution des taux d'imposition communaux



X. ANALYSE SYNTHETIQUE DES DOTATIONS

X.1 - Population

	2023	2024	2025	2026
Population totale	3 756	3 752	3 752	3 752
Résidences secondaires	1 695	1 699	1 699	1 699
Majoration places de caravane*	0	0	0	0
Population DGF	5 451	5 451	5 451	5 451

(*) Le nombre de places est x par 2 si la commune est éligible à la DSU ou à la DSR BC en n-1

X.2 - DGF, Fonds de Péréquation et Compensations fiscales

€	2023	2024	2025	2026
Dotation forfaitaire	798 037	798 037	798 037	798 037
Effet variation de population	2 164	0	0	0
Effet prélèvement pour péréquation	0	0	0	0
Contribution RFP	0	0	0	0
Effet CPS*	0	0	0	0
+ Dot° d'aménagement (DSU, DSR, DNP)	677 493	589 041	506 131	491 769
dont DSU	0	0	0	0
dont DSR	553 871	469 951	390 331	377 255
dont DNP	123 622	119 091	115 799	114 513
+ DGF DOM TOM ou divers	0	0	0	0
+ Ajustements		0	0	0
= DGF (A)	1 475 530	1 387 078	1 304 168	1 289 806

(*) En 2011, la fraction CPS de la DC est augmentée à hauteur de la suppression du prélèvement FI et diminuée du montant de la TASCOT transférée

FDTP	0	0	0	0
+ FPIC	66 196	65 976	59 379	46 184
+ Compensation perte de bases	0	0	0	0
+ DDR + DDU + Autres	0	0	0	0
= Fonds de péréquation (B)	66 196	65 976	59 379	46 184

Compensations fiscales (C)	6 999	7 248	7 285	7 275
-----------------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------

DOTATIONS (A) + (B) + (C)	1 548 725	1 460 303	1 370 832	1 343 264
----------------------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

Evolution nominale des dotations communales	Moy.	2024/23	2025/24	2026/25
Dotation forfaitaire	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Dot° d'aménagement (DSU, DSR, DNP)	-10,1%	-13,1%	-14,1%	-2,8%
DGF	-4,4%	-6,0%	-6,0%	-1,1%
Fonds de péréquation	-11,3%	-0,3%	-10,0%	-22,2%
Compensations fiscales	1,3%	3,6%	0,5%	-0,1%
Dotations	-4,6%	-5,7%	-6,1%	-2,0%

Evolution réelle (hors inflation)	Moy.	2024/23	2025/24	2026/25
Dotation forfaitaire	-2,1%	-2,5%	-2,0%	-1,7%
Dot° d'aménagement (DSU, DSR, DNP)	-12,0%	-15,3%	-15,8%	-4,5%
DGF	-6,4%	-8,4%	-7,8%	-2,8%
Fonds de péréquation	-13,1%	-2,9%	-11,8%	-23,6%
Compensations fiscales	-0,8%	0,9%	-1,5%	-1,9%
Dotations	-6,6%	-8,1%	-8,0%	-3,7%

<i>Inflation</i>	2,12%	2,60%	2,00%	1,75%
------------------	-------	-------	-------	-------